
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 septembre 2013
14 h**

**Séance tenue le lundi 23 septembre 2013
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, Mme Élane Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, M. Harout Chitilian, Mme Susan Clarke, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Christian G. Dubois, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Sammy Forcillo, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Cindy Leclerc, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, M. Bertrand Ward, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Marie Cinq-Mars, Mme Jane Cowell-Poitras, Mme Helen Fotopulos et Mme Clementina Teti-Tomassi.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Richard Bélanger, M. Frantz Benjamin, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Luc Ferrandez et M. Frank Venneri.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le président du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de septembre des conseillers Caroline Bourgeois, Érika Duchesne, Alvaro Farinacci, Alex Norris, Lionel Perez, Dominic Perri et Clementina Teti-Tomassi.

Le président du conseil dépose un dépliant du Commissaire au lobbyisme du Québec ayant pour sujet les règles d'après-mandat dans le domaine municipal ainsi qu'un document du Service du contrôleur général intitulé « Règles applicables aux membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement après la fin de leur mandat ».

Il reconnaît le maire pour une intervention de 5 minutes et permet par la suite aux chefs des oppositions de répondre au discours du maire.

Le président permettra également à certains élus qui terminent leurs mandats, de s'adresser aux membres du conseil, à une phase ultérieure.

Le maire Laurent Blanchard, la chef de la majorité, Mme Louise Harel, et le chef de l'opposition, M. Richard Bergeron remercient, à tour de rôle, tous ceux et celles qui ont contribué à faire de cette année de transition, une réussite. Mme Harel et M. Bergeron remercient tout particulièrement le maire Laurent Blanchard ainsi que les membres de la coalition.

Le président du conseil salue l'ensemble des membres au conseil et les remercie de la confiance accordée depuis juin 2011. Il remercie particulièrement les leaders, le greffier, le cabinet du maire, l'ensemble du personnel de l'hôtel de ville ainsi que l'ensemble des citoyens qui sont venus poser des questions.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Louise Harel	M. Laurent Blanchard	Intentions du comité exécutif concernant les recommandations de la Commission sur les finances et l'administration afin d'offrir aux contribuables des modalités de paiement plus souples des comptes de taxes et l'étalement des versements / Décision rapide souhaitée
M. Richard Bergeron	M. Laurent Blanchard (M. Benoît Dorais)	État de situation – poursuite judiciaire de 8 M\$ du Groupe Constructa contre la Ville
Mme Véronique Fournier	M. Alain Tassé	Rapport de l'OCPM concernant le projet de construction d'une école à L'Île-des-Sœurs et suivi des recommandations afin de satisfaire les parties impliquées
M. Marvin Rotrand	M. Marc-André Gadoury	Engagement de Projet Montréal de réduire le nombre d'arrondissements de 19 à 13 / Arrondissements ciblés et intentions en ce qui a trait à l'arrondissement d'Outremont
Mme Elsie Lefebvre	M. Benoît Dorais	Rétention des familles à Montréal – position de l'Administration à cet égard / Privilégier une approche à géométrie variable et mettre à profit les arrondissements
M. Gaëtan Primeau	Mme Josée Duplessis	Restauration du bâtiment Hélène-de-Champlain – état d'avancement de la recherche de locateur / protection du bâtiment par la Ville
M. Marc-André Gadoury	M. Christian G. Dubois (M. Réal Ménard)	Réseau cyclable – chantier 13 du Plan de transport – développements dans ce dossier / Vente du volet international de BIXI
Mme Cindy Leclerc	M. Laurent Blanchard	Mécanismes d'évaluation de la qualité des entrepreneurs et fournisseurs / Registre commun accessible aux arrondissements
M. Pierre Mainville	M. Richard Bergeron (M. Alex Norris) (M. Réal Ménard)	Responsabilités de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de procéder à la relocalisation de sa cour de voirie
M. François Robillard	M. Laurent Blanchard	Résolution du conseil du 18 mars 2013 pour que la Ville de Montréal devienne un partenaire à part entière dans la gestion du Vieux-Port de Montréal – état des développements
M. François Limoges	Mme Manon Barbe	Webdiffusion des séances du conseil d'arrondissement de LaSalle – Engagement électoral

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 15 h 12.

À 15 h 12, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

CM13 0880

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

**Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h*

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 septembre 2013, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM13 0881

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 août 2013

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 août 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 septembre 2013 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM13 0882

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 août 2013

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 août 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 septembre 2013 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La vice-présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 29 juillet au 25 août 2013.

Un débat s'engage.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 29 juillet au 25 août 2013.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 29 juillet au 25 août 2013.

CM13 0883

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur les effets des dépôts de nouveaux rôles d'évaluation sur les charges fiscales des contribuables

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur les effets des dépôts de nouveaux rôles d'évaluation sur les charges fiscales des contribuables, et le conseil en prend acte.

04.04 1132714005

CM13 0884

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports sur le projet de Montréal, physiquement active

Le leader de la majorité dépose au conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports suite à l'examen public sur Montréal physiquement active, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1132714009

CM13 0885

Dépôt de la réponse révisée du comité exécutif aux différents rapports de la Commission de la présidence du conseil relativement à la révision du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*

Le leader de la majorité dépose la réponse révisée du comité exécutif aux différents rapports de la Commission de la présidence du conseil relativement à la révision du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.06 1131165004

CM13 0886

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil traitant de la conciliation travail-famille pour les élues et élus

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil traitant de la conciliation travail-famille pour les élues et élus, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.07 1131165006

CM13 0887

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil quant aux amendements requis au Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008) pour un comité exécutif public

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil quant aux amendements requis au *Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008)* pour un comité exécutif public, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.08 1131165005

CM13 0888

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport conjoint de la Commission de la présidence du conseil et de la Commission sur les finances et l'administration portant sur la refonte du Régime de retraite des élus municipaux (RREM)

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport conjoint de la Commission de la présidence du conseil et de la Commission sur les finances et l'administration sur la refonte du Régime de retraite des élus municipaux (RREM), et le conseil en prend acte.

04.09 1131165007

CM13 0889

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2011

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2011, et le conseil en prend acte.

04.10 1132714010

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La vice-présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La vice-présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

7 - Dépôt

La vice-présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée du conseil d'agglomération du 29 août 2013.

CM13 0890

Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2012 relativement aux usines de production d'eau potable Lachine et Pierrefonds

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2012 relativement aux usines de production d'eau potable Lachine et Pierrefonds, et le conseil en prend acte.

07.02 1130423001

CM13 0891

Dépôt du document intitulé « Un partenariat rassembleur pour le mont Royal - Réalisations de 2002 à 2013 »

Le leader de la majorité dépose le document intitulé « Un partenariat rassembleur pour le mont Royal - Réalisations de 2002 à 2013 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1130504003

CM13 0892

Dépôt du troisième bilan de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

Le leader de la majorité dépose le troisième bilan de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1134240003

Article 7.05

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet d'implantation d'une école primaire à l'Île-des-Soeurs - Projet de règlement P-13-015

À 15 h 44,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

de reporter l'étude de l'article 7.05 à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

À 15 h 49, le maire, Laurent Blanchard dépose les correspondances du Vérificateur général portant sur la situation des états financiers de Société de vélo en libre-service Bixi.

À 15 h 51, la conseillère Manon Barbe dépose une correspondance du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en réponse à une question soulevée par un citoyen de l'arrondissement de LaSalle portant sur le lieu d'enfouissement Cintec.

CM13 0893

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Recommandations relatives à la consolidation du statut de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) »

M. Sammy Forcillo dépose le rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Recommandations relatives à la consolidation du statut de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) », et le conseil en prend acte.

08.01

CM13 0894

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Recommandations relatives à la possibilité d'offrir des nouveaux modes de paiement des taxes municipales »

M. Sammy Forcillo dépose le rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Recommandations relatives à la possibilité d'offrir des nouveaux modes de paiement des taxes municipales », et le conseil en prend acte.

08.02

CM13 0895

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration sur le Rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2012

Monsieur Sammy Forcillo dépose le rapport et les recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration sur le Rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal – Exercice 2012, comprenant le rapport minoritaire de conseillers Fournier, Primeau et Robillard, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

CM13 0896

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « La traversée de la rue : Comment accroître la sécurité et le confort des piétons? »

Monsieur Luis Miranda dépose le rapport et les recommandations de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics intitulé « La traversée de la rue : Comment accroître la sécurité et le confort des piétons? », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.04

À 16 h 21, le président reprend le fauteuil présidentiel.

À 16 h 22, plusieurs questions de règlement sont soulevées concernant le dépôt, par le maire, de la correspondance du Vérificateur général sur l'état de la situation concernant les audits des états financiers de Société de vélo en libre-service (SVLS) et de BIXI Toronto inc. et du fait que ce dépôt n'était pas inscrit à l'ordre du jour.

À 16 h 29, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 16 h 34, le conseil reprend ses travaux.

Le président du conseil indique que le maire a souhaité rendre publics les documents et qu'il s'agit d'un dépôt informel ne pouvant donner lieu à un débat ni à une plénière.

Le leader de l'opposition officielle réitère sa demande à l'effet d'inscrire ce dépôt à l'ordre du jour. Le maire prend acte de la demande du leader de l'opposition officielle mais n'y consent pas. Il indique toutefois que les membres du conseil pourront obtenir de l'information à une phase ultérieure du conseil selon un format à déterminer.

9 - Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

Le président du conseil appelle le point « Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Montréal ».

- 9.01 Monsieur Laurent Blanchard fait lecture du Rapport du maire sur la situation financière de la Ville, le tout conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Ce rapport comprend également la rémunération des élus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus*, et la liste des contrats octroyés par les services centraux excédant 25 000 \$, pour la période du 27 août 2012 au 25 août 2013, ainsi que celle des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Un débat s'engage.

CM13 0897

Publication du texte du rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal dans les journaux diffusés sur le territoire

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de décréter que le texte du rapport du maire sur la situation financière soit publié dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise distribués sur le territoire de la Ville de Montréal, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

09.02

À 16 h 44, madame Caroline Bourgeois dépose un document intitulé « Les visages de la participation citoyenne à Montréal », exposition présentée dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville de Montréal en 2013.

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM13 0898**Déclaration sur Maria Barile**

Attendu que Mme Maria Barile fut une pionnière des droits des personnes en situation de handicap et des droits des femmes au Québec et au Canada;

Attendu qu'elle a cofondé des organismes de défense des droits, dont l'Action des femmes handicapées de Montréal, le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, et le Réseau des activistes pour l'inclusion au Québec;

Attendu qu'au sein de ces organisations et ailleurs, elle s'est impliquée activement pour promouvoir l'accès équitable à l'éducation et à l'information, et pour dénoncer la violence faite aux personnes en situation de handicap, en particulier aux femmes;

Attendu qu'elle s'est passionnée, pendant sa carrière, pour les technologies et leurs possibilités pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap, et pour le design inclusif;

Attendu que Mme Barile est décédée le 24 juillet dernier, à Montréal, alors même qu'elle terminait une maîtrise en design inclusif à l'Université Salford à Manchester, au Royaume-Uni, et qu'elle travaillait à un projet en lien avec l'accessibilité des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes violentées;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Louise Harel
M. Richard Bergeron
Mme Anie Samson

Et résolu :

que le conseil de Ville rende hommage à Mme Maria Barile, pionnière des droits des personnes en situation de handicap et des droits des femmes.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM13 0899**Déclaration pour faire du chemin de la Côte-des-Neiges un chemin patrimonial reconnu à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal en 2017**

Attendu que la population de Montréal est invitée à soumettre des projets, porteurs de sens, pour fêter le 375^e anniversaire de Montréal en 2017;

Attendu que le chemin de la Côte-des-Neiges a été reconnu par la Ville de Montréal comme « tracé fondateur » de Montréal dans son Plan d'urbanisme de 2004;

Attendu que le chemin de la Côte-des-Neiges est sis aux deux tiers dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal et qu'il s'agit de la seule artère à traverser, entre ses trois sommets, le mont Royal, icône identitaire de Montréal;

Attendu que le chemin de la Côte-des-Neiges liait jadis le fort de la Montagne, érigé par les Sulpiciens, seigneurs de Montréal, au village de la Côte-des-Neiges avec son ruisseau, ses tanneries, ses vergers et ses hôtels célèbres;

Attendu que le chemin de la Côte-des-Neiges offre des séquences de paysages remarquables grâce à sa sinuosité dévoilant de grandes institutions de Montréal, dont le plus grand cimetière canadien, de grands collèges, des hôpitaux, des parcs (du Mont-Royal, Summit et autres), des bâtiments d'architecture remarquable de même que des vestiges;

Attendu que le chemin de la Côte-des-Neiges représente un des plus anciens et importants quartiers d'immigration de Montréal;

Attendu que le chemin de la Côte-des-Neiges fera l'objet d'interventions importantes au cours des prochaines années;

Attendu que le chemin de la Côte-des-Neiges et ses abords recèlent de nombreux trésors patrimoniaux qui méritent d'être mis en valeur à l'occasion des festivités soulignant le 375^e de Montréal;

Attendu la résolution CA13 170309 de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce adoptée le 3 septembre 2013 ;

Il est proposé par Mme Josée Duplessis

appuyé par M. Marvin Rotrand
Mme Louise Harel
Mme Helen Fotopulos
M. Lionel Perez

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - retienne le chemin de la Côte-des-Neiges comme chemin patrimonial reconnu dans ses projets soulignant le 375^e de Montréal en 2017;
- 2 - invite tous les acteurs concernés, notamment le ministère de la Culture et des Communications du Québec, la Ville de Westmount, les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, les services et les directions de la Ville de Montréal, la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal ainsi que les propriétaires riverains institutionnels à se concerter aux fins de la mise en œuvre des projets reliés au chemin patrimonial du chemin de la Côte-des-Neiges à l'occasion du 375^e de Montréal en 2017.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 17 h 02, le conseil suspend ses travaux.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 septembre 2013
14 h**

**Séance tenue le lundi 23 septembre 2013
Salle du conseil de l'hôtel de ville
19 h**

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, Mme Élane Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Caroline Bourgeois, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Jane Cowell-Poitras, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Christian G. Dubois, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Sammy Forcillo, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Cindy Leclerc, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, M. Réal Ménard, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Daniel A. Bélanger, Mme Helen Fotopulos, M. Jean-Marc Gibeau, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Lionel Perez, M. Frank Venneri et M. Bertrand Ward.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Richard Bélanger, M. Étienne Brunet, et M. Luc Ferrandez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Susan Clarke, M. François William Croteau et Mme Ginette Marotte.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION DE RETOUR AU COMITÉ EXÉCUTIF - ARTICLE 80.01 (20.06) :

M. Frantz Benjamin, M. Claude Dauphin, M. Jean-Marc Gibeau, M. Frank Venneri, M. Bertrand Ward et M. Robert L. Zambito.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION DE RETOUR AU COMITÉ EXÉCUTIF - ARTICLE 80.01 (20.06) :

M. François W. Croteau et Mme Elsie Lefebvre.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION À L'EFFET DE RÉFÉRER L'ARTICLE 80.01 (20.21) À LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS :

M. Frantz Benjamin, M. Claude Dauphin, M. Jean-Marc Gibeau, M. Frank Venneri, M. Bertrand Ward et M. Robert L. Zambito.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION À L'EFFET DE RÉFÉRER L'ARTICLE 80.01 (20.21) À LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS :

M. François W. Croteau et Mme Elsie Lefebvre.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (20.21) :

M. Frantz Benjamin, M. Claude Dauphin, M. Jean-Marc Gibeau, M. Frank Venneri, M. Bertrand Ward et M. Robert L. Zambito.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (20.21) :

M. François W. Croteau et Mme Elsie Lefebvre.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Mohammed Kamal Taki Imrani	Mme Chantal Rouleau	En accord ou non avec les propositions d'une Charte des valeurs québécoises – Consultation des citoyens avant la prise de décision des élus
M. Sébastien Lemieux	Mme Louise Harel (M. Laurent Blanchard)	Participation à une Commission parlementaire pour débattre de la Charte des valeurs québécoises
M. Adechokan Adedjouma	M. François Limoges	Charte des valeurs québécoises - Position du maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur le droit de retrait – Consultation des citoyens
Mme Daniela Villatora	M. Alain Tassé	Respect des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) quant à l'implantation d'une école primaire à l'Île-des-Sœurs - Garantir une servitude aux riverains et une clause interdisant tout agrandissement
M. Antoine Aylwin	M. Alain Tassé (Mme Anie Samson)	Assurance que le projet d'implantation d'une école à l'Île-des-Sœurs se concrétisera d'ici septembre 2014
M. Arié Barqui	M. Richard Bergeron (M. Réal Ménard)	Position des élus à la proposition du gouvernement fédéral de garantir le financement de la réfection du pont Champlain en imposant le péage
M. Laurent Morissette	M. Laurent Blanchard (M. Réal Ménard)	Améliorer l'accessibilité universelle sur l'avenue du Parc et les descentes de débarcadère de la rue Sherbrooke pour assurer la sécurité de personnes à mobilité réduite – Permettre la descente de personnes à mobilité réduite entre deux arrêts d'autobus
M. Ze Huan Liu	Mme Manon Barbe	Mesures pour solutionner les problèmes dans le projet Bois des Caryers – Responsabilité de la Ville de voir à ce que le promoteur respecte ses engagements

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Linda Gauthier	Mme Caroline Bourgeois (M. Réal Ménard)	Rendre publique la liste des bureaux de vote respectant l'accessibilité universelle – Assurer le suivi de l'aménagement de l'édicule du métro Mont-Royal avec le RAPLIQ
M. Sergio Arione	Mme Monique Worth	Subvention pour les travaux d'une piscine située dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro
M. Bernard Tessier	M. Harout Chitilian (M. Alain Tassé)	Implantation d'une école primaire à l'Île-des-Sœurs – Citoyens privés de leur droit référendaire / Respect des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal
Mme Maryse Méthot	M. Benoît Dorais	Rôle d'évaluation 2014-2016 / Mesures pour aider les retraités et les familles avec un revenu modeste à faire face aux augmentations des valeurs foncières
Mme Galia Vaillancourt	M. Alex Norris	Assurance que l'arrondissement du Plateau Mont-Royal est bien propriétaire du parc La Haie – Contrat non accrédité par l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour les travaux de réfection de ce parc

À 20 h 05,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Julie Moreau-Richard	M. Alain Tassé	Article du Devoir de septembre 2010 sur le prix de vente de l'eau potable à des firmes qui prélèvent l'eau pour la revente – Limiter le détournement de cette ressource et modifier le cadre réglementaire à cette fin Dépôt de document
M. Pierre Pagé	M. Laurent Blanchard	Solutions novatrices pour redonner confiance aux électeurs – Propositions pour redresser les finances et assurer une saine gestion des fonds publics.
M. Antonio Del Sonno	M. Laurent Blanchard (Mme Josée Duplessis)	Projet d'usine de compostage à Saint-Michel – position du ministère de l'Environnement Dépôt d'une pétition
M. Souhail Ftouh	M. Laurent Blanchard	Rééquilibrer les pouvoirs des instances décisionnelles - Débat sur le multiculturalisme et la Charte des valeurs québécoises
M. Michel Benoît	M. Richard Deschamps (M. Réal Ménard)	Financement électoral de M. Richard Deschamps en 2009 – États financiers de la Société de vélo en libre service - Bixi

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 36.

À 20 h 36,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin d'étudier immédiatement l'article 51.02 avant l'article 15.03.

CM13 0900

Nomination et reconduction de membres au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1424;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de désigner madame Sharon Hackett, actuellement membre, comme vice-présidente du Conseil des Montréalaises, en remplacement de madame Anna Biro qui termine son mandat de vice-présidente en septembre 2013, jusqu'à la fin de son premier mandat se terminant en octobre 2015;
- 2- de nommer mesdames Michèle Chappaz, en remplacement de madame Isabelle Leblond, et Amélie Coulombe-Boulet, en remplacement de madame Anna Biro, à titre de membres du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat se terminant en septembre 2016;
- 3- de reconduire le mandat de madame Mariane Labrecque comme membre du Conseil des Montréalaises pour une deuxième période de trois ans, se terminant en septembre 2016.

À 20 h 38, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité, (soit plus des 2/3 des voix exprimées).

51.02 1134233005

CM13 0901

Déclaration en appui à la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire »

Attendu que les services offerts à la population montréalaise par les organismes communautaires en santé et services sociaux répondent à de besoins réels et souvent criants;

Attendu que les besoins observés sur le territoire montréalais sont généralement plus élevés que les ressources des intervenants;

Attendu que le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) représente près de 300 organismes;

Attendu que le conseil d'administration de l'Agence de la Santé et Services Sociaux de Montréal a adopté, le 11 juin dernier, une résolution appuyant les travaux des comités mis en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux relativement à la reconnaissance du besoin de rehaussement du financement des organismes communautaires, tout en souhaitant que ces travaux débouchent sur des résultats concrets;

Attendu que le 14 mai dernier, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement de rehausser le financement des organismes d'action communautaire autonome en santé et services sociaux;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Louise Harel
M. Richard Bergeron
Mme Mary Deros

Et résolu :

que le conseil municipal donne son appui à la campagne « Je tiens à ma communauté - Je soutiens le communautaire » afin que les organismes communautaires montréalais œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux obtiennent un financement correspondant aux besoins de la population montréalaise.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 20 h 42,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

de retirer l'article 15.04 et d'introduire l'article 15.06 afin de procéder à son étude avant l'article 15.05.

La proposition est agréée.

CM13 0902

Ajout - Déclaration pour étudier les solutions possibles pour atténuer le choc fiscal causé par le dépôt du rôle d'évaluation foncière

Attendu que l'augmentation moyenne de 19,5 % des valeurs du nouveau rôle d'évaluation foncière 2014-2016 de l'agglomération de Montréal, soit de 21,2 % pour les immeubles résidentiels et de 13,7 % pour les immeubles non résidentiels;

Attendu que les hausses des valeurs foncières sont très inégales d'un arrondissement à l'autre et d'une catégorie d'immeuble à l'autre (unifamilial, condominium, multi-logements, industriel, commercial, etc.);

Attendu que de très fortes hausses sont constatées dans des arrondissements dont un pourcentage élevé de leur population vit sous le seuil de la pauvreté, notamment Le Plateau-Mont-Royal et Le Sud-Ouest; et que cette même population a déjà été touchée par de fortes hausses des valeurs au rôle précédent;

Attendu que les hausses de valeurs se concrétisent uniquement lors d'une éventuelle vente de l'immeuble et que par conséquent, cette hausse, qui se traduit par une hausse de taxes foncières, devient un fardeau financier supplémentaire, particulièrement pour les retraités et les personnes âgées qui désirent conserver leur propriété;

Attendu que des situations similaires se vivent partout au Québec, notamment dans les endroits de villégiature, alors que les valeurs des chalets subissent des hausses très importantes;

Il est proposé par Mme Josée Duplessis

appuyé par M. Benoît Dorais
M. Sammy Forcillo

Et résolu :

que le conseil municipal mandate la direction générale pour entamer avec l'Union des municipalités du Québec un chantier dans le but de trouver des solutions possibles pour atténuer le choc fiscal causé par le dépôt des rôles d'évaluation foncière et, éventuellement, débiter des négociations pour appliquer ces solutions avec le gouvernement du Québec.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.06

CM13 0903

Déclaration soulignant le 50^e de la Place des Arts et la 17^e édition des journées de la Culture

Attendu que depuis samedi dernier nous entamons cette année les célébrations du 50^e anniversaire de la Place des Arts, inaugurée le 21 septembre 1963, et qu'à cette date il y a 50 ans, on donnait le concert inaugural à la « Grande salle » par le chef Wilfrid Pelletier, salle qui porte maintenant le nom de ce brillant chef d'orchestre;

Attendu que la Place des Arts a vu le jour au tout début de la Révolution tranquille, au tout début des années 60, époque marquante d'une rare effervescence intellectuelle, sociale et culturelle au Québec;

Attendu que notre « Place des Arts », un des plus grands complexes dédié aux arts et la culture en Amérique du Nord avec ses 6 salles et ses 7635 sièges, demeure un des plus beaux joyaux de Montréal situé au coeur même du Quartier des spectacles;

Attendu que la Place des Arts, où tous les grands noms de l'univers artistique national et international se sont fait un devoir et un plaisir d'en fouler les planches, est devenue avec le temps un des rendez-vous culturels phares de la Ville, accueillant en 50 ans, 45 millions de spectateurs et 40 000 spectacles de grande envergure;

Attendu que la PDA, comme on l'appelle souvent, propose aujourd'hui plus de 1000 spectacles par année à près d'un million de spectateurs en salle en offrant une programmation qui met en valeur l'expression artistique dans toute sa diversité culturelle;

Attendu que le début de cet anniversaire, mémorable pour des générations de Montréalais et Montréalaises, coïncide avec l'événement de la 17^e édition des Journée de la culture;

Attendu que la Ville de Montréal, à l'instar du gouvernement du Québec, a proclamé en juin 2007 à l'unanimité « Journées de la culture à Montréal » le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture;

Attendu que depuis 2007, toutes les actions concertées du milieu culturel montréalais et du monde politique ont fait en sorte que Montréal assume et continue d'assumer son leadership et son titre de métropole culturelle, francophone et cosmopolite;

Attendu que Montréal a été la première ville dans le monde à appuyer formellement la démarche de reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable à travers ses instances et ses arrondissements;

Attendu que cette position politique novatrice, qui permet de reconnaître l'importance des créateurs et celle de la créativité dans l'élaboration de nos politiques urbaines, nous amène à démocratiser et améliorer l'accessibilité à la culture en rehaussant la qualité de l'offre culturelle;

Attendu que l'énergie déployée pendant ces journées en particulier et tout au long de l'année de façon générale par les artistes et artisans, concepteurs et metteurs en scène, producteurs et diffuseurs, femmes et hommes des arts de la scène et des arts visuels, est un apport inestimable à la qualité de vie des Montréalais et Montréalaises et permet à Montréal de rayonner dans le monde;

Attendu que ces trois journées de la culture sont une des expressions des plus éclatantes de l'accessibilité et de la démocratisation de la culture sous toutes ses formes et dans sa plus grande diversité cosmopolite à Montréal;

Il est proposé par Mme Élane Ayotte

appuyé par Mme Louise Harel
M. Richard Bergeron
Mme Jane Cowell-Poitras
Mme Helen Fotopulos
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que le conseil municipal salue avec force le 50^e anniversaire de la Place des Arts, qu'il souligne à grands traits l'effort concerté de tous ceux et celles qui, de près ou de loin, rendent possible ces journées de la culture et qu'il invite chaleureusement les Montréalais et Montréalaises de toutes origines à y participer et à célébrer le 50^e anniversaire de leur Place des Arts.

Adopté à l'unanimité.

15.05

CM13 0904

Ajout - Déclaration pour souligner la vision, la détermination et l'engagement de madame Marie-Hélène Falcon, co-fondatrice et directrice générale et artistique du Festival TransAmériques (FTA)

Attendu que le conseil municipal a appris le départ de Mme Marie-Hélène Falcon comme cofondatrice et directrice générale et artistique du FTA en 2014 après 30 années d'implication;

Attendu que le Conseil des arts de Montréal a décerné en 2013 son prestigieux Grand Prix au FTA;

Attendu l'influence nationale et internationale du FTA, qui a accueilli des artistes et des spectacles en provenance de 45 pays, mais aussi sa volonté d'offrir à son public des spectacles audacieux et contemporains;

Attendu que Mme Falcon, en plus d'une constante intégrité artistique, a toujours fait preuve d'une vision remarquable, tout en contribuant au rayonnement international de créateurs, d'artistes et du théâtre d'ici;

Attendu que le FTA, sous sa direction, a pu étendre son mandat en 2007 par l'ajout de la danse et est alors devenu un événement annuel;

Attendu que Mme Falcon annonce son départ en laissant le FTA avec un héritage artistique solide et dans une bonne santé financière;

Attendu que Mme Falcon, de manière exemplaire, assurera la transition vers une nouvelle direction générale dans la stabilité;

Attendu que Mme Falcon a apporté une formidable contribution à la société montréalaise et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle d'envergure internationale;

Il est proposé par Mme Élane Ayotte

appuyé par Mme Louise Harel

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- salue la vision et la détermination de Mme Falcon, ainsi que sa contribution exceptionnelle au développement du théâtre et de la danse à Montréal;
- 2- souhaite une excellente 8^e édition en 2014 et surtout longue vie au Festival TransAmériques!

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.07

À 21 h 07, le conseil reprend l'étude de l'article 7.05.

CM13 0905 (suite)

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet d'implantation d'une école primaire à l'Île-des-Sœurs - Projet de règlement P-13-015

Le leader de la majorité dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet d'implantation d'une école primaire à l'Île-des-Sœurs, dans l'arrondissement de Verdun – Projet de règlement P-13-015, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 21 h 08, le conseiller Alain Tassé dépose les commentaires de l'arrondissement de Verdun sur les recommandations formulées par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) concernant le projet de construction d'une école primaire à l'Île-des-Sœurs.

07.05 1131079014

À 21 h 16, le conseil débute l'étude des dossiers d'agglomération en orientation.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0906

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la réinscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 1 028 378,87 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un contrat à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la réinscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gamme Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 1 028 378,87 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date du 28 août 2013;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1133490001
80.01 (20.01)

CM13 0907

Approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Alain Dallaire, Robert Després, Pierre Gingras, Ghislaine Laberge, Gérard Coulombe, Alban D'Amours, Mary-Ann Bell et Johanne M. Lépine, chacun en sa qualité de fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, un espace à bureaux d'une superficie de 412,68 mètres carrés situé au 209, avenue Laurier Est à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 37 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de cinq ans, soit du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2018 - Dépense totale de 569 203,87 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Alain Dallaire, Robert Després, Pierre Gingras, Ghislaine Laberge, Gérard Coulombe, Alban D'Amours, Mary-Ann Bell et Johanne M. Lépine, chacun en sa qualité de fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2013, un espace d'une superficie de 412,68 mètres carrés, situé au 209, avenue Laurier Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 569 203,87 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1135840001
80.01 (20.02)

CM13 0908

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Aéroports de Montréal, pour une période de 20 ans, une partie du lot 4 714 527 d'une superficie de 265 786,9 mètres carrés, afin de permettre la concrétisation du « parc-nature des Sources », moyennant un loyer de 1 \$ annuellement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Aéroports de Montréal, pour une période de 20 ans, à compter de la date de signature du bail, une partie du lot 4 714 527, d'une superficie de 265 786,9 mètres carrés, afin de permettre la concrétisation du « parc-nature des Sources », moyennant un loyer de 1 \$ annuellement, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail et sujet son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1136218014
80.01 (20.03)

CM13 0909

Autoriser la prolongation d'une entente-cadre, pour une période de vingt-quatre mois, avec Ballin inc. pour la fourniture de pantalons de sortie pour le Service de sécurité incendie de Montréal (CG10 0047)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec Ballin inc. pour une période de vingt-quatre mois, pour la fourniture de pantalons de sortie pour le Service de sécurité incendie de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 09-11070 (CG10 0047);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1135281005
80.01 (20.04)

CM13 0910

Approuver l'avenant no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Niche Technology inc. (CG07 0437) dans le cadre du projet « Montréal - inscription et recherche de l'information de sécurité (M-IRIS) » afin de libérer la firme de ses obligations relatives à l'implantation des modules « Analyse et tableaux de bord » et d'implanter les modules « Bertillonnage » et « Détention »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'avenant no 2 modifiant la convention conclue entre la Ville de Montréal et Niche Technology inc. (CG07 0437), dans le cadre du projet « Montréal - inscription et recherche de l'information de sécurité (M-IRIS) » afin de libérer la firme de ses obligations relatives à l'implantation des modules « Analyse et tableaux de bord » et d'implanter les modules « Bertillonnage » et « Détention ».

Adopté à l'unanimité.

1136075004
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0911

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Compugen inc. pour la fourniture, sur demande, des produits de l'éditeur Microsoft - Appel d'offres public 13-13094 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois à compter du 1^{er} octobre 2013, pour la fourniture sur demande des produits de l'éditeur Microsoft;
- 2 - d'accorder à Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les produits mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13094 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler;
- 4 - d'autoriser le directeur principal du Service des technologies de l'information à signer avec Compugen inc. et Microsoft tous les accords et ententes en lien avec le présent dossier, pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Marc-André Gadoury
Mme Anie Samson

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, conformément au 1^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

À 21 h 41, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de retour au comité exécutif des conseillers Perez, Gadoury et Samson.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Deros, Rouleau, Duchesne, Salem, Bergeron, Gadoury, Limoges, Norris, McQueen, Fotopulos, DeSousa, Worth, Samson, Gagnier, Campbell, Décarie, Perez, Perri, Miele, Teti-Tomassi, Hénault, Miranda, Deguire, Mainville et Cinq-Mars (25)

Votent contre: Mesdames et messieurs Blanchard, Duplessis, Dorais, Thuillier, Dubois, Tassé, Ménard, Bourgeois, Bissonnet, Ayotte, Deschamps, Rotrand, Harel, Thériault, Primeau, Leclerc, Fournier, Daniel Bélanger, Robillard, Cowell-Poitras, Barbe, Forcillo et Farinacci (23)

Résultat: En faveur : 25
Contre : 23

Le président du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif des conseillers Perez, Gadoury et Samson adoptée à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1130066003
80.01 (20.06)

À 21 h 46, le président reprend le fauteuil présidentiel.

CM13 0912

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective intervenue avec Distribution T.I.M (CG12 0342) pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 12-12135 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la première prolongation de l'entente-cadre conclue avec Distribution T.I.M pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins d'informations aux résidents de l'île de Montréal, pour une période additionnelle de 12 mois, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 12-12135;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1136133002
80.01 (20.07)

CM13 0913

Accorder un contrat à URBEX construction inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont - Dépense totale de 2 053 811,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6435 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 053 811,58 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 820 438,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6435 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1131246006
80.01 (20.08)

CM13 0914

Octroyer un contrat à Énergère Consultants inc. pour le projet de conversion du mazout et d'amélioration énergétique de 12 bâtiments - Dépense totale de 1 764 689,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5613 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 764 689,76 \$, taxes incluses, pour le projet de conversion du mazout et d'amélioration énergétique des bâtiments suivants : Parc Jean-Amyot, Parc Kent, Garage du Mont Royal, Parc St-Damase, Chalet du Parc Mont Royal, Centre Masson, Cavalerie, Centre St-Mathieu, Parc Père-Marquette, Parc Mackenzie-King, Parc MacDonald, Parc de la Vérendrye, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de contrat de services éconergétiques par lequel Énergère Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, au prix de son étude détaillée, soit pour une somme maximale de 1 744 689,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5613, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat ;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction des stratégies et des transactions immobilières à signer ledit projet de contrat, pour et au nom de la Ville ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1136040003
80.01 (20.09)

CM13 0915

Accorder un soutien financier non récurrent de 64 000 \$ à Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., pour les projets « Consolidation de la Clinique Droits Devant » et « Intervention pour favoriser l'accès au logement des personnes en situation ou à risque d'itinérance », dans le cadre du programme de soutien des services aux personnes itinérantes prévu au budget régulier de la Direction de la diversité sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 64 000 \$ à Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., pour l'année 2013, pour la réalisation des projets « Consolidation de la Clinique Droits Devant » et « Intervention pour favoriser l'accès au logement des personnes en situation ou à risque d'itinérance », dans le cadre du programme de soutien des services aux personnes itinérantes prévu au budget régulier de la Direction de la diversité sociale;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1132586003
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0916

Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 7218397 Canada inc. un espace à bureaux situé au 5995, boulevard Décarie, pour le poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 16 mois, soit du 1^{er} février 2014 au 31 mai 2015 - Dépense totale de 290 383,74 \$, incluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 7218397 Canada inc., pour une période de 16 mois à compter du 1^{er} février 2014, un espace d'une superficie de 418,06 mètres carrés, situé au 5995, boulevard Décarie, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 290 383,74 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134565007
80.01 (20.11)

CM13 0917

Approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, des espaces situés au 10 950, boulevard Perras à Montréal pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 3 ans, soit du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016 - Dépense totale de 378 268 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2013, des espaces d'une superficie totale de 1 965 mètres carrés, situés au 10 950, boulevard Perras pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 378 268 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de sous-bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134565008
80.01 (20.12)

CM13 0918

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Accorder un contrat de services professionnels à Solutions Modex inc. pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel d'aide à la décision servant à la production des plans d'intervention intégrée des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 2 250 635,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12155 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Solutions Modex inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel d'aide à la décision servant à la production des plans d'intervention intégrée des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 2 250 635,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12155;
- 3 - d'approuver la convention d'entierement et d'autoriser la Directrice du Service de l'eau à signer cette convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1132518001
80.01 (20.13)

CM13 0919

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois pour la fourniture de produits chimiques utilisés pour les usines de filtration et de production d'eau potable - Appel d'offres public 13-12742 (11 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois à compter de la date de leur émission pour la fourniture, sur demande, de produits chimiques utilisés dans les usines de filtration et de production d'eau potable;
- 3- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles mentionnés en regard de leur nom, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12742 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>
Cleartech Industries inc	4, 16
Univar Canada inc.	2, 11, 18
Product Performance General Chemical Ltd	12, 13

- 4- d'accorder aux firmes ci-après désignées, seuls soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme pour les articles mentionnés en regard de leur nom, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12742 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>
Kemira water solutions Canada inc.	3, 7, 8, 9, 14, 15
John Meunier inc.	6

- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1134119004
80.01 (20.14)

CM13 0920

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire), d'une conduite d'eau secondaire et d'une conduite d'eau principale dans la rue McTavish, de la rue Sherbrooke à l'avenue Docteur-Penfield, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 4 598 512,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 222401 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 533 463,14 \$, taxes incluses, correspondant à la portion assumée par l'agglomération, pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire), d'une conduite d'eau secondaire et d'une conduite d'eau principale dans la rue McTavish, de la rue Sherbrooke à l'avenue Docteur-Penfield, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 178 512,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 222401 ;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134822027
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0921

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat de service professionnels comprenant les services d'une équipe multidisciplinaire en architecture et en ingénierie de bâtiment ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Itée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12907 - (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 525 953,97 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier, dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 3- d'approuver un projet de convention par lequel MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll ltée, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12907 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1132961003
80.01 (20.16)

CM13 0922

Accorder un contrat à Westburne Électricité inc. pour le préachat d'un centre de commande de moteurs, d'un tableau de branchement et d'un commutateur de transfert automatique pour la station de pompage Saint-Paul, pour une somme maximale de 108 581,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3279-AE (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Westburne Électricité Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le préachat d'un centre de commande de moteurs, d'un tableau de branchement et d'un commutateur de transfert automatique pour la station de pompage Saint-Paul, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 108 581,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3279-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1130362003
80.01 (20.17)

CM13 0923

Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour les travaux d'aménagement d'un atelier lourd à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, située au 8585, boulevard de la Vérendrye dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 907 569,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5669 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 907 569,35 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement d'un atelier lourd à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 799 593,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5669;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1136196001
80.01 (20.18)

CM13 0924

Résilier le contrat 2011-08 Usine Atwater accordé à Louisbourg SBC, S.E.C. (CG12 0210), pour les travaux de conversion de la chambre de contact de chloration en canaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de résilier le contrat 2011-08 Usine Atwater accordé à Louisbourg SBC, S.E.C. (CG12 0210) relativement à la conversion de la chambre de contact de chloration en canaux;
- 2 - d'imputer les coûts afférents à la résiliation du contrat à même le budget restant dudit contrat.

Adopté à l'unanimité.

1135879002
80.01 (20.19)

CM13 0925

Accorder un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien, architectes, Synthèse Consultants inc., ingénieurs électromécanique et SDK et associés, ingénieurs structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 128 312,34 \$ - Appel d'offres public 12-12558 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 128 312,34 \$, taxes incluses, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Cardin Ramirez Julien architectes, Synthèse Consultants inc., ingénieurs électromécanique et SDK et associés, ingénieurs structure et génie civil, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 996 602,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12558 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1133482001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0926

Accorder un contrat de services professionnels à MACOGEP inc. pour les services en économie de la construction dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 232 127,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12908 (3 soum., 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 232 127,63 \$, taxes incluses, pour les services en économie de la construction dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Macogep inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 222 131,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12908 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Peter McQueen

de référer ce dossier à la Commission permanente sur l'examen des contrats conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, pour étude.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

de procéder à un vote enregistré sur la proposition à l'effet de référer le dossier à la Commission permanente sur l'examen des contrats des conseillers Gadoury et McQueen.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Deros, Rouleau, Duchesne, Salem, Gadoury, Limoges, Norris, McQueen, Fotopulos, DeSousa, Worth, Samson, Gagnier, Décarie, Perez, Perri, Miele, Teti-Tomassi, Hénault, Miranda, Deguire, Mainville et Cinq-Mars (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Blanchard, Duplessis, Dorais, Thuillier, Dubois, Tassé, Ménard, Bourgeois, Bissonnet, Ayotte, Deschamps, Rotrand, Harel, Thériault, Primeau, Leclerc, Fournier, Daniel Bélanger, Robillard, Cowell-Poitras, Barbe, Campbell, Forcillo et Farinacci (24)

Ouverture des portes: Le conseiller Bergeron entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté en faveur de cette proposition. (24)

Tel que prévu en cas d'égalité des voix à l'article 10 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil se prononce contre la proposition à l'effet de référer le dossier à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Résultat: En faveur : 24
Contre : 25

Le président du conseil déclare la proposition à l'effet de référer le dossier à la Commission permanente sur l'examen des contrats des conseillers Gadoury et McQueen rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (20.21).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Blanchard, Duplessis, Dorais, Thuillier, Deros, Dubois, Tassé, Ménard, Bourgeois, Bissonnet, Ayotte, Deschamps, Rotrand, Harel, Thériault, Primeau, Leclerc, Fournier, Daniel Bélanger, Robillard, Cowell-Poitras, Barbe, Forcillo et Farinacci (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs Rouleau, Duchesne, Salem, Bergeron, Gadoury, Limoges, Norris, McQueen, Fotopulos, DeSousa, Worth, Samson, Gagnier, Campbell, Décarie, Perez, Perri, Teti-Tomassi, Hénault, Miranda, Deguire, Mainville et Cinq-Mars (23)

Ouverture des portes: Le conseiller Miele entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté contre de cette proposition. (24)

Tel que prévu en cas d'égalité des voix à l'article 10 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil se prononce contre l'article 80.01 (20.21).

Résultat: En faveur : 24
Contre : 25

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (20.21) rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1132961004
80.01 (20.21)

CM13 0927

Approuver une entente entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport portant sur l'aménagement de la gare de train de Pointe-aux-Trembles à Montréal dans le cadre de la mise en service du projet du Train de l'Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente entre la Ville et l'Agence métropolitaine de transport portant sur l'aménagement de la gare de train de Pointe-aux-Trembles, à Montréal, dans le cadre de la mise en service du projet du Train de l'Est.

Adopté à l'unanimité.

1135135002
80.01 (20.22)

CM13 0928

Approuver l'entente-cadre et la convention de prêt de services entre le Bureau du taxi de Montréal et la Ville de Montréal, d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, afin de permettre à cette nouvelle société paramunicipale d'amorcer son mandat / Accorder une contribution financière de 3 430 469 \$ pour l'année 2014

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal, d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, afin de permettre à cette nouvelle société paramunicipale d'amorcer son mandat;
- 2 - d'approuver le projet de convention de prêt de services entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal;
- 3 - d'accorder une contribution financière de 3 430 469 \$ pour l'année 2014 au Bureau du taxi de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1130733002
80.01 (20.23)

CM13 0929

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Construction ICO inc. l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 3 500 000 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot et de la relocalisation de l'écocentre Sud-Ouest / Approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Construction ICO inc. l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 573 865 du cadastre du Québec, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot et de la relocalisation de l'écocentre Sud-Ouest, pour la somme de 3 500 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels entre M^e André Proulx, notaire, et Construction ICO inc. établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 3 - d'autoriser le greffier à signer l'acte de vente, pour et au nom de la Ville, seulement lorsque l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick sera vacant;
- 4 - d'autoriser une dépense de 167 000\$, taxes incluses, pour les frais d'entretien, en attente de la déconstruction de l'immeuble;

5 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1131195006
80.01 (20.24)

CM13 0930

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Commerce d'automobiles GPA inc., une partie de ruelle d'une superficie de 105,03 mètres carrés, située entre les rues Sainte-Catherine Ouest et Tupper, à l'est de la rue Lambert-Closse, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins d'assemblage pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale, pour la somme de 294 084 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 066 474 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 1 066 474 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Commerce d'automobiles GPA inc. une partie d'une ruelle située entre les rues Sainte-Catherine Ouest et Tupper, à l'est de la rue Lambert-Closse, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connue et désignée comme étant le lot 1 066 474 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 105,03 mètres carrés, aux fins d'assemblage pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale, pour le prix de 294 084 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1131368006
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) et 80.01 (20.27) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0931

Approuver un projet de convention de modification du bail par lequel la Ville loue du Conseil des arts de Montréal, à titre gratuit pour une période de 5 ans et 4 mois, à compter du 1^{er} septembre 2013, des espaces additionnels situés à l'Édifice Gaston-Miron au 1210, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 766,21 mètres carrés, à des fins de bureaux, de studio de danse, de musique et d'évènements des arts de la scène

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue, à titre gratuit, au Conseil des arts de Montréal, pour une période de cinq ans et 4 mois, à compter du 1^{er} septembre 2013, divers locaux situés à l'intérieur de l'édifice Gaston-Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est, d'une superficie additionnelle totale de 766,21 mètres carrés, à des fins administratives, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1135323004
80.01 (20.26)

CM13 0932

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9034-3484 Québec inc. une partie du tréfonds de deux parties de ruelles adjacentes à sa propriété, localisée au nord du boulevard René-Lévesque Ouest, entre les rues de la Montagne et Drummond, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 292,7 mètres carrés, aux fins d'assemblage pour un usage résidentiel et commercial, pour une somme de 226 840 \$, taxes en sus / Fermer et retirer du registre du domaine public les lots 5 015 277 et 5 232 841 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de fermer et retirer du registre du domaine public les lots 5 232 841 et 5 015 277 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9034-3484 Québec inc. une partie du tréfonds de deux parties de ruelles adjacentes à sa propriété, localisée au nord du boulevard René-Lévesque Ouest, entre les rues de la Montagne et Drummond, d'une superficie de 292,7 mètres carrés et constituée des lots 5 015 277 et 5 232 841 du cadastre du Québec, aux fins d'assemblage pour un usage résidentiel et commercial, pour une somme de 226 840 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux imputations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1131368007
80.01 (20.27)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0933

Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2014

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

1136340003
80.01 (30.01)

Article 80.01 (30.02)

Autoriser une dépense de 2 050 743,75 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences d'infrastructure serveurs Microsoft, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville Montréal et Compugen inc.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 050 743,75 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences d'infrastructure serveurs Microsoft, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc. (dossier 1130066003);
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Richard Bergeron

de retourner l'article 80.01 (30.02) au comité exécutif pour plus ample étude, conformément au 1^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le conseiller Perez soulève une question de règlement demandant confirmation qu'un vote est obligatoire sur cette proposition de report au comité exécutif étant donné le lien direct de ce dossier avec l'article 80.01 (20.06) qui a précédemment été retourné au comité exécutif (entente-cadre).

Le président du conseil mentionne que le greffier n'est pas en mesure de statuer sur cette question.

À 22 h 25,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

de reporter l'étude de cet article à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

Article 80.01 (30.03)

Autoriser une commande de 2 316 746,25 \$, taxes incluses, auprès du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Pro Plus / Autoriser une dépense de 1 226 207,45 \$, taxes incluses, à cet effet, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville Montréal et Compugen inc.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une commande de 2 316 746,25 \$, taxes incluses, auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Pro Plus ;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 226 207,45 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences pour le remplacement du système de messagerie du Service de police de la Ville de Montréal, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc. ;
- 3 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Richard Bergeron

de retourner l'article 80.01 (30.03) au comité exécutif pour plus ample étude, conformément au 1^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le conseiller Perez soulève une question de règlement demandant confirmation qu'un vote est obligatoire sur cette proposition de report au comité exécutif étant donné le lien direct de ce dossier avec l'article 80.01 (20.06) qui a précédemment été retourné au comité exécutif (entente-cadre).

Le président du conseil mentionne que le greffier n'est pas en mesure de statuer sur cette question.

À 22 h 25,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

de reporter l'étude de cet article à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

CM13 0934

Autoriser une dépense de 3 335 027,71 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de micro-ordinateurs de bureau, de micro-ordinateurs portatifs et de moniteurs dans le cadre du programme de remplacement des micro-ordinateurs désuets, conformément aux ententes cadres intervenues entre la Ville de Montréal et les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. (CG13 0334)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 335 027,71 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de micro-ordinateurs de bureau, de micro-ordinateurs portatifs et de moniteurs dans le cadre d'un programme de remplacement des micro-ordinateurs désuets, conformément aux ententes cadres intervenues entre la Ville de Montréal et les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. (CG13 0334);
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1132357001
80.01 (30.04)

CM13 0935

Autoriser une dépense de 624 365,99 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements d'impression multifonctions dans le cadre du remplacement des équipements à l'Édifice Louis-Charland, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Sharp Électronique du Canada Ltée (CG11 0443)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 624 365,99 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements d'impression multifonctions dans le cadre du remplacement des équipements à l'Édifice Louis-Charland, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Sharp Électronique du Canada Ltée (CG11 0443);
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1132357002
80.01 (30.05)

Article 80.01 (30.06)

Autoriser une commande de 1 065 703,28 \$, taxes incluses, auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur de licences Microsoft Office / Autoriser une dépense de 3 717 797,11 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Standard pour le projet de rehaussement du système d'exploitation des postes de travail, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une commande de 1 065 703,28 \$, taxes incluses, auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur de licences Microsoft Office ;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 717 797,11 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Standard pour le projet de rehaussement du système d'exploitation des postes de travail, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc. (dossier 1130066003) ;
- 3 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Richard Bergeron

de retourner l'article 80.01 (30.06) au comité exécutif pour plus ample étude, conformément au 1^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le conseiller Perez soulève une question de règlement demandant confirmation qu'un vote est obligatoire sur cette proposition de report au comité exécutif étant donné le lien direct de ce dossier avec l'article 80.01 (20.06) qui a précédemment été retourné au comité exécutif (entente-cadre).

Le président du conseil mentionne que le greffier n'est pas en mesure de statuer sur cette question.

À 22 h 25,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

de reporter l'étude de cet article à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.07) à 80.01 (30.11) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0936

Approuver la décision du comité exécutif d'imposer une réserve, à des fins d'habitation sociale ou communautaire, sur les lots 2 091 591, 1 573 534 et 1 573 239 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la décision du comité exécutif d'imposer une réserve, à des fins d'habitation sociale ou communautaire, sur les lots 2 091 591, 1 573 534 et 1 573 239 du cadastre du Québec.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0937

Adopter les plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives et de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal / Mandater la Direction de l'environnement pour développer des indicateurs de résultats, assurer le suivi et produire les rapports afférents

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter les plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives et de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal;
- 2 - de mandater la Direction de l'environnement de développer des indicateurs de résultats, d'assurer le suivi et de produire les rapports afférents.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1135334001
80.01 (30.08)

CM13 0938

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2)* pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet Turcot

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet de l'échangeur Turcot.

Adopté à l'unanimité.

1134728004
80.01 (30.09)

CM13 0939

Adopter les modifications aux termes de références du programme « PR@M-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter les modifications aux termes de références du programme « PR@M-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1132685001
80.01 (30.10)

CM13 0940

Autoriser un virement de crédits de 1 249 089 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet Cavendish-Cavendish permettant une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2009 en vue de son inscription prochaine au programme triennal d'immobilisation (PTI)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser un virement de crédits de 1 249 089 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet Cavendish-Cavendish permettant une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2009 en vue de son inscription prochaine au programme triennal d'immobilisation (PTI), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1130775001
80.01 (30.11)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0941

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130824001
80.01 (42.01)

CM13 0942

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets du « LEGS » pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des Nations » et de réalisation de la « Promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets du « LEGS » pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des Nations » et de réalisation de la « Promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1135337008
80.01 (42.02)

CM13 0943

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (RCG 08-041)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (RCG 08-041) ».

Adopté à l'unanimité.

1135368001
80.01 (42.03)

CM13 0944

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1131179002
80.01 (42.04)

CM13 0945

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1134543003
80.01 (42.05)

À 22 h 58, le président du conseil ajourne les travaux jusqu'au mardi 24 septembre 2013, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 septembre 2013
14 h**

**Séance tenue le mardi 24 septembre 2013
Salle du conseil de l'hôtel de ville
9 h 30**

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, Mme Éleine Ayotte, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Caroline Bourgeois, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Christian G. Dubois, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Luc Ferrandez, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Louise Harel, Mme Cindy Leclerc, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Émilie Thuillier, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Frantz Benjamin, M. Étienne Brunet, M. Gilles Deguire, Mme Andrée Hénault, M. Peter McQueen, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault et M. Bertrand Ward.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, M. Richard Bélanger, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Luis Miranda, et M. Frank Venneri.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Harout Chitilian.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

La vice-présidente du conseil, Mme Helen Fotopulos, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Elle invite les membres à visiter « L'Exposition patrimoine architectural de Montréal » qui se tiendra jusqu'au 5 octobre 2013. De plus, les 27 et 28 septembre 2013, elle encourage la participation en grand nombre des Montréalais aux « Journées de la culture » y compris une visite des voûtes des archives ouvertes au grand public à l'occasion de son 100^e anniversaire.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean-Claude Lanthier	M. Laurent Blanchard	Îlot Overdale / Préservation de la maison historique Louis-H. Lafontaine – détérioration avancée / Demande de soutien au gouvernement fédéral (ministre du patrimoine) pour sa mise en valeur

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Joseph Pugliese	Mme Manon Barbe (M. Alvaro Farinacci)	Preuves de la présence de déchets toxiques dans l'arrondissement de LaSalle
M. Yves Daoust	Mme Manon Barbe (M. Richard Deschamps)	Opposition des citoyens de l'arrondissement de LaSalle au projet de construction de condos de la rue Chatelle qui a obtenu des subventions de la Ville – Mesures pour empêcher la poursuite du développement des autres phases du projet résidentiel Bois des Caryers
M. Paul Hein	M. Benoît Dorais	Société d'habitation de Montréal – Embauche d'avocats de pratique privée payés avec les fonds publics afin de poursuivre des citoyens – Faciliter l'accès à l'information sur les coûts de ces firmes
Mme Hélène Brouillette	Mme Manon Barbe	Assurance que les travaux d'infrastructures du projet Bois des Caryers seront terminés avant la fin de l'année – Pression des élus pour obliger le promoteur à respecter ses engagements envers les propriétaires
M. Michel Benoit	M. Réal Ménard (M. Richard Deschamps)	Rendre public les états financiers de la Société de vélo en libre service – Bixi / Utilisation de la marge de crédit pour remboursement de la dette – Lien entre le promoteur du projet résidentiel Bois des Caryers et le financement électoral
Mme Sonja Susnjar	M. Alvaro Farinacci	Occupation du poste de conseiller de ville et de président du CCU de l'arrondissement de LaSalle / Possible conflit d'intérêt puisque rien n'empêche la vente d'unités résidentielles par des agents d'immeubles de nombreux projets à LaSalle

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 17.

À 10 h 18, la vice-présidente du conseil souligne le décès du cinéaste Michel Brault, qui a marqué la scène artistique montréalaise et internationale.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Louise Harel	M. Laurent Blanchard	BIXI – état du volet Montréalais et plan de redressement afin de permettre la poursuite des activités
M. Richard Bergeron	M. Laurent Blanchard (M. Réal Ménard) (M. Sammy Forcillo)	Gouvernance, transparence et dépôt des états financiers vérifiés de BIXI
Mme Anie Samson	M. Réal Ménard	BIXI – transparence requise étant donné les nombreuses interrogations soulevées / Tenue d'une plénière

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alex Norris	M. Réal Ménard	Mesures pour améliorer la gouvernance de BIXI

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 40.

À 10 h 40, le conseiller François Robillard soulève un point d'ordre suite à sa question posée à l'article 80.01 (42.01). Le conseiller Benoît Dorais mentionne qu'il va rencontrer le conseiller Robillard et lui apporter les précisions souhaitées.

À 10 h 41, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10).

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0946

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) et Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) » et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) ».

Adopté à l'unanimité.

CM13 0947

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal (159 et ses modifications)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal (159 et ses modifications) ».

Adopté à l'unanimité.

1113720002
80.01 (42.07)

CM13 0948

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal (158 et ses modifications)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal (158 et ses modifications) ».

Adopté à l'unanimité.

1136335001
80.01 (42.08)

CM13 0949

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

1135075003
80.01 (42.09)

CM13 0950

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ».

Adopté à l'unanimité.

1130824003
80.01 (42.10)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.11) et 80.01 (42.12) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0951

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1130824005
80.01 (42.11)

CM13 0952

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1135337010
80.01 (42.12)

CM13 0953

Nominations au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal :

- Mme Annabel Soutar, pour un premier mandat de trois ans et
- M. Michel de la Chenelière pour un premier mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

1134320003
80.01 (51.01)

CM13 0954**Renouveler les mandats de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou pour la période de juin 2013 à juin 2015**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de renouveler les mandats des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, pour la période de juin 2013 à juin 2015, à savoir :

- M. Raymond Perreault, président de Chaînes de traction Québec ltée, représentant le milieu des affaires;
- M. Jacques Lafèche, président de Les Systèmes Espace/Max inc., représentant le milieu des affaires;
- M. Jean-Louis Landry, avocat, représentant le milieu des affaires.

Adopté à l'unanimité.

1136251003
80.01 (51.02)

CM13 0955**Nomination de membres au Conseil d'administration du Centre local de développement de Montréal-Nord pour l'année 2013-2014**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de renouveler le mandat des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de Montréal-Nord, du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 :

Collège municipal :

- M. Serge Geoffrion directeur d'arrondissement- arrondissement de Montréal-Nord ;
- M. Jean-Marc Gibeau conseiller- arrondissement de Montréal-Nord ;
- Mme Chantal Rossi conseillère- arrondissement de Montréal-Nord ;

Collège affaires/commerce :

- M. Marc Chevrier directeur général- La Cie J. Chevrier instruments inc. ;
- Mme Gaetana Colella vice présidente Au soin d'une vie ;

Collège Économie sociale :

- Mme Brunilda Reyes- directrice- Les Fourchettes de l'Espoir Montréal-Nord ;

Collège Éducation :

- M. Pierre Boulay directeur général- commission scolaire de la Pointe de l'Île ;

Collège Coopératif financier :

- M. Guillaume Pineault Directeur de comptes- marché commercial et industriel - Centre financier aux entreprises Desjardins de l'Est de Montréal ;

Membres d'office :

- M. Hugues Chantal directeur Aménagement urbain et services aux entreprises - arrondissement de Montréal-Nord ;
- M. Jean Touchette directeur CLD de Montréal-Nord ;

- 2 - de nommer M. Antoine Hannah Directeur général - Société Sani Net Canada inc. à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de Montréal-Nord représentant le Collège citoyen, du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

1132577055
80.01 (51.03)

CM13 0956

Nomination d'un directeur général au Bureau du taxi de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis
M. Michel Bissonnet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de donner suite à la recommandation du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal et de nommer M. Benoit Jugand à titre de directeur général du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 5 ans, renouvelable selon la procédure prescrite à l'article 5 des Lettres Patentes du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1133570002
80.01 (51.04)

Article 80.01 (65.01)

Motion de M. David Pollock sur les conditions d'expropriation à des fins de protection des milieux naturels

À 10 h 45,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

de reporter l'étude de l'article 80.01 (65.01) à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0957

Accorder un contrat à Construction Madux inc. pour la seconde phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon - Dépense totale de 1 141 334,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5667 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2013 par sa résolution CE13 1362;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 141 334,05 \$, taxes incluses, pour la seconde phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Madux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 071 199,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5667;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1130660017

CM13 0958

Ratifier une dépense totale de 138 681,85 \$, taxes incluses, dans le cadre d'un contrat de gré à gré octroyé au Canadien National pour des travaux de réfection du passage à niveau de la rue de Courcelles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2013 par sa résolution CE13 1363;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de ratifier une dépense totale de 138 681,85 \$, taxes incluses, dans le cadre d'un contrat de gré à gré octroyé à Canadien National pour des travaux de réfection du passage à niveau de la rue de Courcelles dans l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1130368008

CM13 0959

Accorder un contrat de services professionnels à BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière) pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public qui sera intégrée au projet du carrefour Pie IX / Henri-Bourassa, pour une somme de 1 100 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2013 par sa résolution CE13 1348;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art par lequel BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art qui sera intégrée au carrefour Pie IX / Henri-Bourassa, pour une somme maximale de 1 100 000\$, incluant les taxes et les contingences, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1131146002

CM13 0960

Accepter la demande de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de négocier et conclure le contrat avec le lauréat du concours d'art public au parc Lahaie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1397;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'accepter la demande de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de tenir un concours sur invitation d'art public pour la fabrication et l'installation d'un oeuvre d'art public au parc Lahaie, de négocier et de conclure un contrat avec le lauréat, et ce, à même les crédits en provenance du Service de la qualité de vie.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1130552003

CM13 0961

Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Pasquin St-Jean et associés inc. et Delisle, Despaux et associés inc. pour des travaux de mise aux normes de l'aréna d'Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 193 606,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12780 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1394;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 193 606,06 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour effectuer la mise aux normes de l'aréna d'Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau Inc., Pasquin St-Jean et associés inc. et Delisle, Despaux et associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 101 626,06 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12780 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'approuver le principe que l'arrondissement d'Outremont devra retourner les budgets et crédits non utilisés dans le projet de l'aréna d'Outremont au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 NTC1130457003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0962

Accorder un contrat de services professionnels à Martin Marcotte Beinhaker architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc., Delisle Despaux et associés inc. et Nicolet Chartrand Knoll Limitée pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Marcelin-Wilson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 1 136 353,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12780 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1395;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 136 353,11 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour effectuer la mise aux normes de l'aréna Marcelin-Wilson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Martin Marcotte Beinhaker architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc., Delisle Despaux et associés inc. et Nicolet Chartrand Knoll limitée, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 032 875,61 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12780 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'approuver le principe que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville devra retourner les budgets et crédits non utilisés dans le projet de l'aréna Marcelin-Wilson au programme de la Direction des sports et de l'activité physique afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1130457004

CM13 0963

Approuver un projet d'entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver un projet d'entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et la ministre des Ressources naturelles / Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1398;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville et la ministre des Ressources naturelles concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques;
- 2 - d'approuver un projet d'entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer au nom de la Ville les ententes prévues aux points 1 et 2;
- 4 - d'approuver les emplacements proposés par les arrondissements et Espace pour la vie;
- 5 - d'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies Inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses, conditionnellement à la signature de l'entente entre la ministre des Ressources naturelles et la Ville et à la signature de l'entente avec Hydro-Québec;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1123455002

CM13 0964

Autoriser une dépense additionnelle de 548 193,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au Complexe environnemental Saint-Michel / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Saucier + Perrotte / Hughes Condon Marler architectes (CM11 1024) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 212 965,72 \$ à 1 761 159,52 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1392;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 548 193,79 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels en architecture dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESM;
- 2 - d'approuver l'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Saucier + Perrotte / Hughes Condon Marler architectes (CM 11 1024), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 212 965,72 \$ à 1 761 159,52 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1131670004

CM13 0965

Approuver le projet d'amendement et de renouvellement, jusqu'au 31 décembre 2017, de la convention de prêt entre la Ville de Montréal et l'organisme Technoparc Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1420;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver le projet d'amendement et de renouvellement, jusqu'au 31 décembre 2017, de la convention de prêt entre la Ville de Montréal et Technoparc Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1130604001

CM13 0966

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Édifice 9500 (2001) inc. un terrain d'une superficie de 60 095,3 mètres carrés, avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables / Inscrire au registre du domaine public de la Ville les lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1399;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Édifice 9500 (2001) inc. un terrain d'une superficie de 60 095,3 mètres carrés, avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, constitué des lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2 - d'autoriser une dépense de 782 748 \$, taxes incluses, pour les frais d'entretien, en attente de la déconstruction de l'immeuble.
- 3 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1134306003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0967

Autoriser une dépense additionnelle de 479 947,71 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au Complexe environnemental Saint-Michel / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et les firmes Nicolet, Chartrand, Knoll Itée, Bouthillette, Parizeau et Associés inc. et WAA inc. (CM11 0890) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 090 151,06 \$ à 1 570 098,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1393;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 479 947,71 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels en ingénierie et en architecture de paysage dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESM;

- 2 - d'approuver l'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Nicolet, Chartrand, Knoll Itée, Bouthillette Parizeau et associés inc. et WAA. et associés inc. (CM11 0890), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 090 151,06 \$ à 1 570 098,76 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1131670005

CM13 0968

Approuver un projet d'addenda au contrat intervenu entre la Ville de Montréal et BiblioPresto.ca (CM13 0563) pour l'abonnement à la plateforme de prêts de livres numériques Prêtnumérique.ca, pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1405;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda au contrat de licence intervenu entre la Ville et Bibliopresto.ca pour l'abonnement à la plateforme de prêts de livres numériques Pretnumerique.ca, pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1133315005

CM13 0969

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale des droits hypothécaires et effets de la clause résolutoire stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de vente à Construction Trilikon Construction inc., d'un emplacement situé du côté est de l'avenue Pierre-Baillargeon, au sud de l'avenue René-Descartes, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1404;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale des droits hypothécaires et de résolution stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de vente intervenu entre la Ville et Construction Trilikon Construction inc. le 2 septembre 2010 devant M^e Silvano Gabrielli, notaire, sous le numéro 7 883 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 8 septembre 2010 sous le numéro 17 529 064;

- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, à signer le projet d'acte de mainlevée, tel qu'il a été approuvé.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1133496010

CM13 0970

Accorder un soutien financier de 530 000 \$ à la Vitrine culturelle de Montréal pour la création d'un système d'affichage sur les façades extérieures du 2-22 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1409;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 530 000 \$ à la Vitrine culturelle de Montréal pour la création d'un système d'affichage sur les façades extérieures du 2-22, conditionnellement à l'approbation du ministère de la Culture et des Communications (dossier 1136331002) et à l'approbation du règlement d'emprunt du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (dossier 1136331003);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1134248008

CM13 0971

Accepter un soutien financier de 4,18 M\$ du ministère de la Culture et des Communications (MCC) permettant à la fois de contribuer à l'initiative conjointe portant sur les ateliers d'artistes et à l'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle - Verser la contribution du MCC de 2,65 M\$ au Regroupement Pied Carré / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1408;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'accepter une contribution financière de 4,18 M\$ du ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre d'une nouvelle entente Programme « Aide aux initiatives et partenariats » pour les ateliers d'artistes et la Vitrine culturelle;
- 2 - d'approuver ce projet d'entente avec le MCC et d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente;
- 3 - d'accorder un soutien financier de 2,65 M\$ à Regroupement Pied Carré afin de réaliser le projet d'ateliers d'artistes de Gaspé dans le cadre de l'entente sur le développement culturel Programme « Aide aux initiatives de partenariat », conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (dossier 1136331003);

- 4 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 5 - d'imputer ces dépenses et ces revenus, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1136331002

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0972

Accorder un soutien financier de 170 000 \$ à des organismes culturels pour l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés, dans le cadre de l'action de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1410;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 170 000 \$, soit un montant de 75 000 \$ au Centre des métiers du verre du Québec inc. et un montant de 95 000 \$ à L'Illusion, théâtre de marionnettes pour la réalisation de projets d'achat et d'installation d'équipements spécialisés;
- 2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1130007004

CM13 0973

Accorder au Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 20 juillet 2014, pour obtenir le permis de construction ou de modification requis prévu à l'acte de modification d'emphytéose, quant à un emplacement situé sur le côté ouest de la rue Saint-Gabriel, au sud de la rue Notre-Dame avec dessus érigé le bâtiment portant les numéros 444 et 448 de la rue Saint-Gabriel (CM12 0303)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1414;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'accorder au Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 20 juillet 2014, pour terminer les travaux de rénovation prévus à l'acte de modification d'emphytéose de l'emplacement avec dessus érigé le bâtiment portant les numéros 444 et 448, rue Saint-Gabriel, au sud de la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 181 244 du cadastre du Québec, dûment approuvé par la résolution CM12 0303 et signé le 6 décembre 2012, devant M^e Andrée Blais, notaire, sous le numéro 1 681 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 7 décembre 2012, sous le numéro 19 621 427.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1133496008

CM13 0974

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour la construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'une conduite d'eau secondaire, de trottoirs, de bordures, de mail central et d'îlots, d'une chaussée flexible, de planage et de revêtement bitumineux, de travaux de réaménagement géométrique, de feux de signalisation et d'éclairage, là où requis, dans la rue Sherbrooke et le chemin d'accès au Quartier de la Gare, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (Réalisation du Train de l'Est - 2013) - Dépense totale de 4 084 080,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 222101 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1466;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 084 080,29 \$, taxes incluses, pour la construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'une conduite d'eau secondaire, de trottoirs, de bordures, de mail central et d'îlots, d'une chaussée flexible, planage et revêtement bitumineux, travaux de réaménagement géométrique, de feux de signalisation et d'éclairage, là où requis, dans la rue Sherbrooke et le chemin d'accès au Quartier de la Gare, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (Réalisation du Train de l'Est - 2013), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entrepreneurs Bucaro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 484 880,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 222101;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.18 1134822056

CM13 0975

Accorder un contrat à Robert Lapointe Transport inc. pour les travaux de réhabilitation environnementale du terrain du Canadien Pacifique (CP), qui faisait partie de l'ancien lieu d'élimination de neige Royalmount, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 526 901,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5683 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1464;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder à Robert Lapointe Transport Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation environnementale du lieu d'élimination de la neige Royalmount situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 526 901,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5683;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1134631002

CM13 0976

Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro pour une modification à son réseau de distribution dans le cadre de travaux préparatoires à la réalisation de travaux municipaux d'égout, d'aqueduc et de voirie, sur l'avenue Papineau, de la rue Ontario à la rue Gauthier, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 207 207,95 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1463;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur exclusif, pour une modification à son réseau de distribution dans le cadre de travaux préparatoires à la réalisation de travaux municipaux (égout, aqueduc et voirie) dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario à la rue Gauthier, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 207 207,95 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1130266001

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0977

Accorder un contrat à La Cie Électrique Britton Itée. pour la réfection de la sous-station 25 Kv du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 274 824,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 655135 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1469;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire La Cie Électrique Britton Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réfection de la sous-station 25 Kv du Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 274 824,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 655135;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1130429003

CM13 0978

Accorder un contrat à 9209-8417 Québec inc. pour des services professionnels en recherche de partenaires stratégiques et de commandites dans le cadre du projet du Centre de soccer de Montréal au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 33 917,63 \$, taxes incluses, pour la phase 1 et d'une commission de 15 % sur les revenus nets de commandites à venir pour la phase 2, selon les modalités prévues dans l'appel d'offres public 13-13117 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1476;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à 9209-8417 Québec inc, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en recherche de partenaires stratégiques et de commandites dans le cadre du projet du Centre de soccer de Montréal, pour une somme maximale de 33 917,63 \$, taxes incluses, pour la phase 1 et la phase 2, d'une commission de 15 % sur les revenus net de commandites qui feront éventuellement l'objet d'un ou des contrats entre le commanditaire et la Ville, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13117;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1130380002

CM13 0979

Accepter la demande de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de négocier et conclure le contrat avec le lauréat du concours d'art public pour la place du Village

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1472;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la demande de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de tenir un concours sur invitation d'art public pour la place du Village, de négocier et de conclure un contrat avec le lauréat, et ce, à même les crédits en provenance du Service de la qualité de vie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1130552002

CM13 0980

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes FABG, Petropoulos Bomis et associés inc. et AECOM Consultants inc. pour la mise aux normes de l'aréna Francis Bouillon, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 052 313,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12780 - (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1488;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 052 313,57 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Francis Bouillon, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes FABG, Petropoulos, Bomis et associés inc. et AECOM Consultants inc. firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 966 082,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12780 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'approuver le principe estimant que l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Francis Bouillon au programme de la Direction des sports et de l'activité physique afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1130738003

CM13 0981

Majorer l'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec (MTQ) (CM10 0786) de 624 582,03 \$ pour des travaux de réparation des ponts du passage supérieur Querbes/CP/Parc, au dessus de l'autoroute 40, la faisant passer de 3 622 966,15 \$ à 4 247 548,18 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 575 508,96 \$, taxes incluses, à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 septembre 2013 par sa résolution CE13 1528;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - de majorer l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) (CM10 0786) de 624 582,03 \$ pour des travaux de réparation des ponts du passage supérieur Querbes/CP/Parc, au dessus de l'autoroute 40, la faisant passer de 3 622 966,15 \$ à 4 247 548,18 \$, taxes incluses et d'autoriser une dépense de 575 508,96 \$, taxes incluses; à cette fin;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1133697002

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0982

Décréter l'acquisition d'une servitude d'utilités publiques de gré à gré ou par voie d'expropriation, des parties des lots 1 876 034 et 2 663 853 du cadastre du Québec, afin de compléter le bouclage des infrastructures entre la 96^e Avenue et la rue Bellerive/94^e Avenue, à Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1479;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition d'une servitude d'utilités publiques de gré à gré ou par voie d'expropriation, des parties des lots 1 876 034 et 2 663 853 du cadastre du Québec, montrés aux articles 1 et 2 sur le plan numéro Q-125 Pointe-aux-Trembles, afin de compléter le bouclage des infrastructures entre la 96^e Avenue et la rue Bellerive/94^e Avenue, à Pointe-aux-Trembles;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense 77 033,25 \$ et de l'imputer conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1133077008

CM13 0983

Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration (CE13 0713) / Accorder un soutien financier totalisant 507 872 \$, pour les années 2013 et 2014 à l'Écomusée de la maison du fier monde inc. pour la réalisation de travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment situé au 2050, rue Amherst / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 septembre 2013 par sa résolution CE13 1531;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713 ;
- 2- d'accorder un soutien financier non récurrent pour un montant maximal de 507 872 \$ (349 933 \$ en 2013 et 157 939 \$ en 2014) à l'organisme l'Écomusée de la maison du fier monde inc. pour la réalisation de travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 2050, rue Amherst à Montréal ;
- 3- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier ;
- 4- d'autoriser un virement budgétaire de 349 933 \$ en 2013 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers la Direction de la culture et du patrimoine (SQV) ;
- 5- d'ajuster la base budgétaire du Service de la qualité de vie pour un montant non récurrent de 157 939 \$ en 2014 ;
- 6- d'imputer cette dépense et ce virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1130007003

CM13 0984

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Monsieur Ali Reza Moini, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain vague situé à l'intersection des rues de l'Église et de Verdun, d'une superficie de 72 mètres carrés, dans l'arrondissement de Verdun, pour le prix de 52 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1490;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Ali Reza Moini, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain vague d'une superficie de 72 mètres carrés, situé à l'intersection des rues de l'Église et de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun, constitué du lot 5 198 097 du cadastre du Québec, pour la somme de 52 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1131195003

CM13 0985

Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration (CE13 0713) / Accorder un soutien financier totalisant 550 333 \$, pour les années 2013 et 2014 au Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. pour la réalisation de travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment situé au 444, rue Saint-Gabriel / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 septembre 2013 par sa résolution CE13 1532;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713 ;
- 2 - d'accorder un soutien financier non récurrent pour un montant maximal de 550 333 \$ (195 784 \$ en 2013 et 354 549 \$ en 2014) à l'organisme Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. pour la réalisation de travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 444, rue Saint-Gabriel à Montréal;
- 3 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier ;
- 4 - d'autoriser un virement budgétaire de 195 784 \$ en 2013 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers la Direction de la culture et du patrimoine (SQV) ;
- 5 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la qualité de vie pour un montant non récurrent de 354 549 \$ en 2014 ;
- 6 - d'imputer cette dépense et ce virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1130007002

CM13 0986

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, pour une période d'un an à compter du 1^{er} novembre 2013, trois sites de restauration du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 465 mètres carrés, à des fins d'opération des services de restauration, moyennant un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles et estimé à 123 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1482;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Projet Sol, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2013, les trois espaces de restauration du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 465 mètres carrés, à des fins d'opération des services de restauration, moyennant un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles et estimé à 123 000 \$, plus les taxes applicable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1136365003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0987

Approuver un projet d'acte d'annulation partielle de servitude et de création de nouvelle servitude en faveur de la Ville, sur partie du lot 4 832 381, propriété d'IKÉA Properties Limited

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1483;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte d'annulation d'une servitude et la création d'une nouvelle servitude en faveur de la Ville, sur une partie du lot 4 832 381 du cadastre du Québec, propriété d'IKÉA Properties Limited, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1123231010

CM13 0988

Accorder un soutien financier de 125 000 \$ à la Société de verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI) pour la plantation et la coordination des efforts de plantation sur le domaine privé, dans le cadre du Plan d'action canopée de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1487;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 125 000 \$ à la Société de verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI) pour la plantation et la coordination des efforts de plantation sur le domaine privé;

- 2- d'approuver un projet d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction des grands parcs et du verdissement à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1136218001

CM13 0989

Accorder un soutien financier de 5 M\$ dans le cadre de l'entente « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec à l'organisme Montréal en histoires pour les phases 3 et 4 du projet Cité mémoire / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1486;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 5 M\$ à Montréal en histoires, soit 2,2 M\$ en 2013, 2,2 M\$ en 2014, 0,3 M\$ en 2015 et 0,3 M\$ en 2016, pour les phases 3 et 4 du projet Cité Mémoire dans le cadre de l'entente « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1130026001

CM13 0990

Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration (CE13 0713) / Accorder un soutien financier totalisant 500 000 \$, pour les années 2013 et 2014 à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, pour la réalisation des études préalables au projet « Cité d'archéologie et d'histoire » / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 septembre 2013 par sa résolution CE13 1533;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713 ;

- 2 - d'accorder un soutien financier non récurrent pour un montant maximal de 500 000 \$, soit 300 000 \$ en 2013 et 200 000 \$ en 2014, en provenance du budget de fonctionnement, à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière pour la réalisation de ses études préalables au projet « Cité d'archéologie et d'histoire » afin d'en identifier le concept final, d'en évaluer les coûts et d'en planifier la réalisation ;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 4 - d'autoriser un virement budgétaire de 300 000 \$, en 2013, en provenance des dépenses générales d'administration vers la Direction de la culture et du patrimoine (SQV) ;
- 5 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la qualité de vie pour un montant non récurrent de 200 000 \$ en 2014 ;
- 6 - d'imputer cette dépense et ce virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1130387003

CM13 0991

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Commerce d'automobiles GPA inc. un emplacement vacant d'une superficie de 23 394,5 mètres carrés situé au sud du boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins d'implanter un centre de distribution d'automobiles, pour la somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 septembre 2013 par sa résolution CE13 1530;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Commerce d'automobiles GPA inc. un emplacement vacant constitué du lot 4 967 470 du cadastre du Québec, d'une superficie de 23 394,5 mètres carrés, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins d'implanter un centre de distribution d'automobiles, pour le prix de 930 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1136037004

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0992

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2)* pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-12 du projet Turcot

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1506;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c. Q-2)* pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-12 du projet de l'échangeur Turcot.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.01 1134728002

CM13 0993

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2)* pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-18 du projet Turcot

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1498;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c. Q-2)* pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-18 du projet de l'échangeur Turcot.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.02 1134728003

CM13 0994

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c. Q-2)* pour le branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface imperméable, situé dans une zone industrielle, pour le compte de la compagnie Ventilation Maximum Ltée

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1500;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c. Q-2)* en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface imperméable, situé dans une zone industrielle, pour le compte de la compagnie Ventilation Maximum Ltée.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.03 1134820006

CM13 0995

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable et de prolongement du réseau d'égouts sur la rue des Ormes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable et de prolongement du réseau d'égouts sur la rue des Ormes dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1130364001

CM13 0996

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1124637015

CM13 0997

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération des membres indépendants du comité de vérification

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération des membres indépendants du comité de vérification », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1133027001

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0998

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 328 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa Est, entre les avenues Alfred et Brunet, dans l'arrondissement de Montréal-Nord

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement 328 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa Est, entre les avenues Alfred et Brunet, dans l'arrondissement de Montréal-Nord a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013, par sa résolution CE13 1100;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 328 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa Est, entre les avenues Alfred et Brunet, dans l'arrondissement de Montréal-Nord ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1104435001

Règlement 13-033

CM13 0999

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 38 400 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 38 400 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement de fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des Services électriques de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013, par sa résolution CE13 1101;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 38 400 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement de fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1135380001

Règlement 13-034

CM13 1000

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (03-005)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (03-005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1102;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (03-005) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1130196005

Règlement 03-005-4

CM13 1001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs aux projets Pavillon de verre du Jardin botanique, Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs aux projets Pavillon de verre du Jardin botanique, Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1105;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs aux projets Pavillon de verre du Jardin botanique, Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1131714001

Règlement 13-035

CM13 1002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (1488)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (1488) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1103;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, Arrondissement Verdun (1488) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1122196011

Règlement 13-036

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1003

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1163;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » et
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) ».

Adopté à l'unanimité (soit plus des 2/3 des voix exprimées) en ce qui a trait au Règlement 02-136-6.

Adopté à l'unanimité en ce qui a trait au Règlement 12-022-1.

42.06 1131019001

Règlement 02-136-6
Règlement 12-022-1

CM13 1004

Adoption - Règlement autorisant la transformation et l'occupation du rez-de-chaussée du presbytère à des fins de ressource intermédiaire sur les lots 1 192 078 et 3 796 248 du cadastre du Québec

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant la transformation et l'occupation du rez-de-chaussée du presbytère à des fins de ressource intermédiaire sur les lots 1 192 078 et 3 796 248 du cadastre du Québec a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1162;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation du rez-de-chaussée du presbytère à des fins de ressource intermédiaire sur les lots 1 192 078 et 3 796 248 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1130437002

Règlement 13-037

CM13 1005

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 400 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 9 400 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1240;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 400 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1134543004

Règlement 13-038

CM13 1006

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (R-3.2)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (R-3.2) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1306;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (R-3.2) ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1123720002

Règlement 13-039

CM13 1007

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles (08-034)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles (08-034) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1314;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles (08-034) ».

Adopté à l'unanimité.

42.10 1133227001

Règlement 08-034-1

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1008

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1309;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Marie Cinq-Mars

42.11 1123812001

Règlement 02-002-19

CM13 1009

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 180 000 \$ pour le versement de contributions financières pour financer des ateliers d'artistes et l'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 180 000 \$ pour le versement de contributions financières pour financer des ateliers d'artistes et l'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1315;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 180 000 \$ pour le versement de contributions financières pour financer des ateliers d'artiste et l'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.12 1136331003

Règlement 13-040

CM13 1010

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013, par sa résolution CE13 1447;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1130824002

Règlement 13-041

CM13 1011

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013, par sa résolution CE13 1445;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagements de parcs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.14 1130824004

Règlement 13-042

CM13 1012

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013, par sa résolution CE13 1449;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.15 1130824006

Règlement 13-043

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.16 à 42.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1013

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels et informatique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013, par sa résolution CE13 1439;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.16 1135337009

Règlement 13-044

CM13 1014

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer la réfection, la reconstruction et le réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer la réfection, la reconstruction et le réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013, par sa résolution CE13 1441;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer la réfection, la reconstruction et le réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.17 1136429001

Règlement 13-045

CM13 1015

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de signalisation routière ainsi que de lampadaires

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de signalisation routière ainsi que de lampadaires a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013, par sa résolution CE13 1442;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de signalisation routière ainsi que de lampadaires », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.18 1135337011

Règlement 13-046

CM13 1016

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière du réseau artériel

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière du réseau artériel a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013, par sa résolution CE13 1443;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière du réseau artériel », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.19 1135337012

Règlement 13-047

CM13 1017

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du réseau routier local ainsi que la réfection des rues collectrices locales

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du réseau routier local ainsi que la réfection des rues collectrices locales a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013, par sa résolution CE13 1444;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du réseau routier local ainsi que la réfection des rues collectrices locales », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.20 1135337013

Règlement 13-048

CM13 1018

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1136347027

Règlement P-04-047-146

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1019

Adoption, avec changements, du Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelneau (PDUES)

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de tenir compte du PDUES modifié

Vu la résolution CM13 0062 de l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2013 adoptant comme projet le document intitulé « Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelneau (PDUES);

Vu la résolution CM13 0062 de l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2013 adoptant comme projet de règlement P-04-047-136 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de tenir compte du PDUES modifié;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de Plan de développement ainsi que sur le projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 11 et 13 mars 2013 ainsi que les 8, 9, 10 et 11 avril 2013, tel qu'il appert dans son rapport daté du 12 juillet 2013;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) lors de l'assemblée du 26 août 2013, par sa résolution CM13 0691;

Attendu que suite à ces assemblées publiques de consultation des modifications ont été apportées au projet de Plan de développement ainsi qu'au projet de règlement P-04-047-136;

Attendu que le contenu et la portée du PDUES ainsi que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013, par sa résolution CE13 1435;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'adopter, avec changements, le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau;
- 2- d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de tenir compte du PDUES modifié.

Adopté à l'unanimité en ce qui a trait au Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal en ce qui a trait au Règlement 04-047-136.

44.01 1130442001

Règlement 04-047-136

CM13 1020

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du boulevard de l'Île-des-Soeurs et du boulevard René-Lévesque »

Vu la résolution CM13 0472 de l'assemblée du conseil municipal du 27 mai 2013 adoptant comme projet de règlement P-13-015 le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du boulevard de l'Île-des-Soeurs et du boulevard René-Lévesque »;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 17 et 18 juin 2013 ainsi que les 9, 10, 11, 15 et 16 juillet 2013, tel qu'il appert dans son rapport daté du 4 septembre 2013;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) lors de l'assemblée du 23 septembre 2013, par sa résolution CM13 0905;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013, par sa résolution CE13 1514;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du boulevard de l'Île-des-Sœurs et du boulevard René-Lévesque ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1131462008

Règlement 13-015

CM13 1021

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) »

Vu la résolution CM11 0382 de l'assemblée du conseil municipal du 16 mai 2011 adoptant comme premier projet de règlement P-11-012 le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) »;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 6, 27 et 28 juin 2011, tel qu'il appert dans son rapport daté du 30 août 2011;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) lors de l'assemblée du 26 septembre 2011, par sa résolution CM11 0687;

Attendu que suite à ces assemblées publiques de consultation des modifications ont été apportées au projet de règlement P-11-012;

Attendu que le conseil municipal a adopté, avec changements, un second projet de règlement, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (CM13 0849);

Attendu que suite à l'adoption par le conseil du second projet de règlement P-11-012, le greffier a donné, le 30 août 2013, l'avis public prévu à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum à l'égard de ce règlement;

Attendu qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue et vu les dispositions de l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013, par sa résolution CE13 1516;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) ».

Adopté à l'unanimité.

44.03 1104400074

Règlement 11-012

À 12 h 32, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 septembre 2013
14 h**

**Séance tenue le mardi 24 septembre 2013
Salle du conseil de l'hôtel de ville
14 h**

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bergeron, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Christian G. Dubois, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Cindy Leclerc, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Élane Ayotte, M. Michel Bissonnet, M. Benoît Dorais, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, et M. Bertrand Ward.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bélanger, Mme Jocelyn Ann Campbell, Mme Marie Cinq-Mars, M. Alvaro Farinacci, M. Luc Ferrandez, M. Luis Miranda, et M. Frank Venneri.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Harout Chitilian.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :

M. Peter McQueen et Mme Monique Worth.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :

Mme Susan Clarke et Mme Andrée Hénault.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.07 :

M. Peter McQueen, Mme Anie Samson et Mme Monique Worth.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.07 :

M. Michel Bissonnet, Mme Susan Clarke, M. Christian G. Dubois et Mme Andrée Hénault.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

La vice-présidente du conseil, Mme Helen Fotopulos, déclare la séance ouverte. Le leader de la majorité apporte quelques précisions quant au déroulement de la séance à savoir : adoption des chapitres 46 et 51 et, par la suite, temps de parole accordé aux élus qui ne sollicitent pas un autre mandat.

À 14 h 11, le conseil reprend ses travaux à l'article 46.01.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G. Dubois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 et 46.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1022

Nommer la rue Laurent-Coderre dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1437;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G. Dubois

Et résolu :

de nommer « rue Laurent-Coderre » la rue tenant à la rue Jordi-Bonet, au sud du boulevard Gouin Ouest entre les rues Pilon et Rose-Marie, constitué du lot 4 832 395 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1134521013

CM13 1023

Nommer la rue du Sulky et le parc de l'Héritage-Équestre dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1438;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G. Dubois

Et résolu :

- 1- de nommer « rue du Sulky » la voie constituée du lot 4 073 481 du cadastre du Québec, située à l'ouest de la rue du Palomino;
- 2- de nommer « parc de l'Héritage-Équestre » le parc constitué des lots 3 395 805 et 3 395 908 du cadastre du Québec et ceinturé par les rues du Palomino et du Trotteur.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1104521001

CM13 1024**Renouveler le mandat du vice-président de la Commission de la fonction publique de Montréal et maintenir la rémunération des vice-présidents de la Commission**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1423;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

- 1- de renouveler, pour une période de quatre ans, le mandat de monsieur Florent Francoeur à titre de vice-président de la Commission de la fonction publique de Montréal;
- 2- de maintenir la rémunération des vice-présidents de la Commission de la fonction publique de Montréal à un maximum annuel de 15 000 \$ pour chacun des vice-présidents, tel que prévu à la résolution CM05 0342 du conseil municipal du 30 mai 2005.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1131040001

CM13 1025**Nomination de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1426;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

- 1- de renouveler, pour une période de trois ans, le mandat des commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :
 - M. Jean Burton
 - M. Jean Caouette
 - M. Alain Duhamel
 - M. Habib El-Hage
 - M. Peter Jacobs
 - Mme Hélène Morais
 - M. Jean Paré
 - M. Michel Séguin
 - Mme Nicole Valois
 - M. Joshua Wolfe
- 2- de nommer, pour une période de trois ans, comme commissaires supplémentaires de l'Office de consultation publique de Montréal :
 - Mme Marie Leahey
 - M. Gaëtan Lebeau
 - Mme Renée Lescop
 - M. Joël Thibert
- 3- de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité, (soit plus des 2/3 des voix exprimées).

51.03 1131079013

CM13 1025-1 (suite)

Autoriser une dépense de 2 050 743,75 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences d'infrastructure serveurs Microsoft, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville Montréal et Compugen inc.

À 14 h 17, le 24 septembre 2013, le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (30.02).

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de retirer l'article 80.01 (30.02).

Adopté à l'unanimité.

1135954002
80.01 (30.02)

CM13 1025-2 (suite)

Autoriser une commande de 2 316 746,25 \$, taxes incluses, auprès du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Pro Plus / Autoriser une dépense de 1 226 207,45 \$, taxes incluses, à cet effet, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville Montréal et Compugen inc.

À 14 h 17, le 24 septembre 2013, le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (30.03).

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de retirer l'article 80.01 (30.03).

Adopté à l'unanimité.

1135954001
80.01 (30.03)

CM13 1025-3 (suite)

Autoriser une commande de 1 065 703,28 \$, taxes incluses, auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur de licences Microsoft Office / Autoriser une dépense de 3 717 797,11 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Standard pour le projet de rehaussement du système d'exploitation des postes de travail, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc.

À 14 h 17, le 24 septembre 2013, le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (30.06).

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de retirer l'article 80.01 (30.06).

Adopté à l'unanimité.

1135954003
80.01 (30.06)

Déclaration de certains membres du conseil

Temps de parole alloué aux élus qui ne sollicitent pas un autre mandat et qui souhaitent intervenir afin de souligner leur dernière présence au conseil municipal. Les conseillers suivants ont pris la parole : Susan Clarke, Monique Worth, Jane Cowell-Poitras, Sammy Forcillo, Josée Duplessis, Ginette Marotte, Bertrand Ward et Élane Ayotte. Le maire, la chef de la majorité et le chef de l'opposition officielle sont également intervenus.

À 15 h 10, après entente entre les leaders, le leader de la majorité indique qu'il a été convenu d'étudier le chapitre 65 de l'ordre du jour et par la suite de procéder à une période de questions de 45 minutes sur le dépôt par le maire de correspondances du Bureau du Vérificateur général concernant la Société de vélo en libre-service (SVLS) et BIXI Toronto inc.

CM13 1026

Motion de Vision Montréal pour plus de transparence dans le suivi des motions adoptées par le conseil municipal

Attendu qu'une « motion adoptée par le conseil devient une résolution » en vertu de l'article 79 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*;

Attendu que les motions ont une fonction démocratique importante en permettant à l'ensemble des élus du conseil, tant qu'ils ont l'appui d'au moins un autre membre du conseil, de soumettre, pour débat, une proposition d'action au conseil municipal;

Attendu que les motions permettent ainsi à une majorité de membres du conseil municipal d'influencer l'administration de la Ville et ce, même s'ils ne sont pas membres du comité exécutif;

Attendu qu'en vertu de l'article 6 de la *Charte de la Ville de Montréal*, les résolutions « demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel [elles] ont été fait[e]s jusqu'à ce que leurs objets soient accomplis ou jusqu'à ce qu'[elles] soient remplacé[e]s ou abrogé[e]s »;

Attendu qu'il n'existe aucun mécanisme de suivi permettant aux élus et aux citoyens de connaître les actions qui ont été entreprises à la suite de l'adoption de la résolution;

Attendu qu'on ne peut retrouver en ligne les résolutions adoptées telles qu'amendées par le conseil, à moins d'éplucher les procès-verbaux, et qu'il est impossible pour les citoyens de faire le suivi des motions;

Il est proposé par Mme Louise Harel

appuyé par Mme Elsie Lefebvre

- 1- que la version finale des résolutions du conseil, telles qu'amendées le cas échéant, soit publiées sur le site web de la Ville de Montréal dans un format électronique accessible pour les citoyens;
- 2- que la Commission de la présidence du conseil dépose un rapport annuel sur les actions mises en œuvre en lien avec les motions.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Louise Harel
M. Lionel Perez

d'amender la motion présentement à l'étude en modifiant le deuxième résolu afin qu'il se lise comme suit :

« que le conseil municipal invite la Commission de la présidence à proposer un mécanisme en vertu duquel un rapport annuel sur les actions mises en oeuvre en lien avec les motions serait déposé. »

La proposition d'amendement est agréée.

La vice-présidente du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM13 1027

Motion de Vision Montréal visant à augmenter la transparence et la participation citoyenne

Attendu qu'il est important de restaurer la confiance des citoyens envers leurs institutions démocratiques;

Attendu que les citoyens jouent un rôle fondamental dans la vie démocratique des arrondissements et que cette participation doit être encouragée;

Attendu que la Ville de Montréal offre la webdiffusion du conseil municipal et qu'elle le justifie ainsi : « Dans un esprit de plus grande transparence et dans le but de permettre aux citoyennes et citoyens de se rapprocher de leurs institutions démocratiques, le conseil municipal est diffusé en direct sur Internet, ainsi qu'en différé. » ;

Attendu que le conseil de la Ville de Montréal et les arrondissements Sud-Ouest, Ville-Marie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-La-Petite-Patrie, Plateau-Mont-Royal et Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce sont ou seront webdiffusés et que la technologie est disponible à des frais raisonnables;

Attendu que la webdiffusion favorise la transparence des élus et des administrations municipales;

Attendu que les sommaires décisionnels soumis au conseil d'arrondissement ont un caractère essentiellement public et aident à la transparence de l'arrondissement;

Il est proposé par Mme Elsie Lefebvre

appuyé par Mme Louise Harel

que le conseil municipal :

- 1 - recommande aux arrondissements de mettre en place dans les meilleurs délais la webdiffusion des assemblées de leur conseil d'arrondissement;
 - 2 - recommande aux arrondissements de rendre disponibles pour le public, au moins 48 heures à l'avance, les sommaires décisionnels qui seront étudiés en assemblée du conseil d'arrondissement.
-

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Elsie Lefebvre

appuyé par M. Alain Tassé
Mme Émilie Thuillier

d'amender le quatrième « Attendu » comme suit :

« Attendu que le conseil de la Ville de Montréal et les arrondissements Sud-Ouest, Ville-Marie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-La-Petite-Patrie, Plateau-Mont-Royal, Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Verdun et Ahuntsic-Cartierville sont ou seront webdiffusés et que la technologie est disponible à des frais raisonnables »;

La proposition d'amendement est adoptée.

La vice-présidente du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : M. Michel Bissonnet
M. Gilles Deguire
M. Richard Deschamps
M. Alan DeSousa
M. Sammy Forcillo
M. Jean-Marc Gibeau
M. Pierre Mainville
Mme Ginette Marotte
M. Francesco Miele
M. Dominic Perri
Mme Clementina Teti-Tomassi
M. Bertrand Ward
M. Robert L. Zambito

65.02

CM13 1028

Motion de Vision Montréal demandant l'évaluation de la qualité des travaux des entrepreneurs et des fournisseurs

Attendu que la Ville de Montréal ne dispose pas d'un modèle normalisé d'évaluation de ses fournisseurs et qu'il est pratiquement impossible de connaître le degré de satisfaction de la Ville à l'égard d'un fournisseur pour des contrats antérieurs semblables;

Attendu que la Commission de l'examen des contrats recommandait, dans son bilan déposé en mars 2012, que « des mécanismes soient mis en place par l'administration pour qu'elle soit mieux informée du degré de satisfaction de la Ville à l'égard des fournisseurs à qui elle a octroyé des contrats »;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté en décembre 2012 le projet de loi 8, *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale*, qui introduit la possibilité, pour les villes, d'évaluer le rendement de ses entrepreneurs et fournisseurs;

Attendu que les dispositions de la loi sont entrées en vigueur le 26 juin 2013, par décret gouvernemental, et qu'un Guide pour procéder à l'évaluation de rendement a été publié par le MAMROT le 13 juin 2013;

Attendu que cette nouvelle mesure permet aux villes d'écarter un entrepreneur ou un fournisseur qui a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant à l'égard d'un contrat antérieur, ce qui donne un levier additionnel pour mieux sélectionner des contractants;

Attendu que les villes peuvent refuser les soumissions des entrepreneurs et fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant pendant une période maximale de deux ans;

Attendu que le décret permet aux villes d'établir leur procédure en fonction de leurs besoins et de leurs attentes

Il est proposé par Mme Cindy Leclerc

appuyé par Mme Louise Harel
M. Daniel A. Bélanger

que le conseil de ville demande de mettre en place dans les meilleurs délais le système d'évaluation du rendement qui permettra de juger adéquatement de la performance et de la qualité des travaux effectués et des produits fournis.

Un débat s'engage.

À 16 h 30, Madame Helen Fotopulos quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au conseiller Aref Salem.

À 16 h 44, la vice-présidente du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposée par Mme Elsie Lefebvre

appuyé par Mme Cindy Leclerc

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Blanchard, Duplessis, Dorais, Thuillier, Dubois, Tassé, Ménard, Bourgeois, Bissonnet, Ayotte, Rotrand, Rouleau, Marotte, Brunet, Harel, Lefebvre, Thériault, Primeau, Leclerc, Fournier, Daniel Bélanger, Robillard, Bergeron, Gadoury, Limoges, Croteau et Norris (27)

Votent contre: Mesdames et messieurs Deschamps, Duchesne, Salem, Cowell-Poïtras, DeSousa, Samson, Gagnier, Forcillo, Zambito, Gibeau, Dauphin, Décarie, Perez, Perri, Miele, Teti-Tomassi, Deguire, Mainville et Ward (19)

Ouverture des portes: La conseillère Deros entre dans la salle des délibérations et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote, elle aurait voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 27
Contre : 20

La vice-présidente du conseil déclare l'article 65.03 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

Article 65.04

Motion de Vision Montréal pour se donner les outils nécessaires à la relance industrielle de Montréal

La chef de la majorité retire la motion en titre, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06.051)*.

Article 65.05

Motion de Projet Montréal pour conformer les appels d'offres informatiques de la Ville de Montréal à la jurisprudence

Le leader de l'opposition officielle retire la motion en titre, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06.051)*.

CM13 1029

Motion de Projet Montréal pour des actions concrètes pour contrer le vol de vélo à Montréal

Attendu le 13^e chantier du Plan de transport de Montréal et son objectif de créer 800km de réseau cyclable d'ici 2015;

Attendu le nombre croissant du nombre de cyclistes à Montréal;

Attendu que le vol de vélo est un des facteurs décourageant la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens;

Attendu que la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens favorise une meilleure qualité de vie et participe au transfert modal de la voiture vers les transports collectifs et actifs;

Attendu qu'il est essentiel de prendre des mesures contre le vol de vélo pour assurer la croissance du nombre de cyclistes à Montréal;

Attendu qu'en matière de vol de vélo, la prévention est un élément essentiel à la lutte contre ce fléau;

Attendu qu'un comité sur le vol de vélo a été mis sur pieds en 2011 et qu'il a réuni autour d'une même table:

- les instances montréalaises reconnues dont l'expertise dans le domaine du vélo est éprouvée (Vélo-Québec, Tandem, SPVM);
- les acteurs importants impliqués dans le domaine du vélo (groupe de recherche universitaire, regroupement d'assureurs, commerçants, citoyens cyclistes);

Attendu qu'une des recommandations de ces rapports est que le Service des communications de la Ville de Montréal évalue la possibilité d'inclure, dans ses sondages internes auprès de la population montréalaise, deux questions portant sur le vol de vélo;

Attendu que ces informations auraient l'avantage de préciser le portrait à l'échelle montréalaise de façon plus représentative de la population dans son ensemble;

Attendu que la collecte de données est d'une importance capitale pour comprendre le phénomène et orienter les actions des parties prenantes dans ce domaine;

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. François William Croteau
M. Alex Norris

Et résolu :

- 1 - de demander au Service de police de la Ville de Montréal d'accentuer ses efforts de sensibilisation, de prévention et de répression en matière de vol de vélo;
- 2 - que le Service des communications de la Ville de Montréal évalue la possibilité d'inclure, dans ses sondages internes auprès de la population montréalaise, deux questions portant sur le vol de vélo.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.06

À 17 h 04, après entente entre les leaders, il est convenu de prolonger au-delà de 17 h.

CM13 1030**Motion de Projet Montréal pour inviter les arrondissements à publier des sommaires décisionnels en ligne et à webdiffuser les séances des conseils d'arrondissement**

Attendu que la Ville de Montréal a été éclaboussée par de nombreux scandales de corruption et de collusion au cours des cinq dernières années;

Attendu que la transparence administrative représente l'un des moyens les moins coûteux et les plus efficaces pour lutter contre la corruption et la collusion;

Attendu que deux arrondissements montréalais, Rosemont–La-Petite-Patrie et le Plateau-Mont-Royal, publient systématiquement en ligne, avant chaque séance de leurs conseils d'arrondissement, les sommaires décisionnels préparés par leurs fonctionnaires pour guider les élus sur leurs choix à faire concernant chaque point à être débattu et voté lors de ces séances;

Attendu que plusieurs arrondissements diffusent en ligne toutes les séances régulières de leurs conseils d'arrondissement;

Attendu que le comité exécutif de la Ville de Montréal a récemment commencé à webdiffuser, lui aussi, ses séances;

Attendu que ces deux mesures de transparence administrative favorisent non seulement la lutte contre la corruption, mais également la participation des citoyens aux débats et à la prise de décisions qui les concernent; et

Attendu que ces deux mesures de transparence administrative ont fait leurs preuves;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Richard Bergeron

- 1 - que le conseil municipal invite tous les arrondissements à adopter ces deux mesures de transparence administrative, notamment la webdiffusion de toutes les séances régulières des conseils d'arrondissement et la publication en ligne, avant chaque séance des conseils d'arrondissements, des sommaires décisionnels concernant les points à être votés à l'ordre du jour;
- 2 - que le conseil municipal, à l'instar du comité exécutif de Montréal, publie en ligne désormais, avant chacune de ses séances, les sommaires décisionnels des points à l'ordre du jour à être débattus et votés.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Elsie Lefebvre

appuyé par Mme Cindy Leclerc

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.07.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Blanchard, Duplessis, Dorais, Thuillier, Deros, Ménard, Bourgeois, Rotrand, Duchesne, Brunet, Harel, Lefebvre, Thériault, Primeau, Leclerc, Fournier, Daniel Bélanger, Robillard, Bergeron, Gadoury, Limoges, Croteau, Norris, DeSousa, Forcillo, Dauphin, Perez, Perri, Miele, Deguire et Mainville (31)

Votent contre: Mesdames et messieurs Tassé, Deschamps, Marotte, Salem, Cowell-Poitras, Gagnier, Zambito, Gibeau, Décarie, Teti-Tomassi et Ward (11)

Ouverture des portes: La conseillère Ayotte entre dans la salle des délibérations et déclare qu'elle aurait voté en faveur de cette proposition si elle avait été présente au moment de ce vote.

La conseillère Rouleau entre dans la salle des délibérations et déclare qu'elle aurait voté contre cette proposition si elle avait été présente au moment de ce vote.

Résultat: En faveur : 32
Contre : 12

La vice-présidente du conseil déclare l'article 65.07 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.07

CM13 1031

Motion d'un conseiller indépendant en appui à la communauté bangladeshie de Montréal à la demande déposée à Postes Canada

Attendu que les personnes dont la langue maternelle est le bengali, la langue nationale du Bangladesh et la sixième langue la plus parlée au monde, ont joué un rôle déterminant dans la décision adoptée par l'UNESCO en 1999 de célébrer chaque année la Journée internationale de la langue maternelle le 21 février, une journée qui souligne et fait la promotion de la diversité linguistique et culturelle et du multilinguisme;

Attendu que la Journée internationale de la langue maternelle a été reconnue par l'Assemblée générale des Nations Unies au moment de l'adoption en 2008 de l'Année internationale des langues;

Attendu que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a adopté le 10 février 2011 la résolution CA11 170050 reconnaissant l'importance de la Journée internationale de la langue maternelle, appuyant la diversité linguistique et culturelle et invitant la population de l'arrondissement à se joindre à cet événement;

Attendu que pour développer l'intérêt public pour la Journée internationale de la langue maternelle, des organisations représentant la communauté bangladeshie aux États-Unis ont collaboré avec les Postes américaines pour l'émission d'un timbre soulignant la Journée internationale de la langue maternelle;

Attendu que la Journée internationale de la langue maternelle symbolise pour les organisations de la communauté bangladeshie les valeurs qui définissent les bonnes relations interculturelles, la tolérance, l'harmonie et la coopération;

Attendu que les organisations de la communauté bangladeshie de Montréal ont pressé Postes Canada de suivre l'exemple des Postes américaines en émettant un timbre pour reconnaître l'importance de la Journée internationale de la langue maternelle;

Attendu que la demande envoyée en 2012 a été refusée parce qu'elle avait été déposée trop tard pour 2012 et 2013;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Mary Deros
Mme Louise Harel
M. Lionel Perez
M. Richard Bergeron
M. François Robillard
Mme Elsie Lefebvre

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - appuie la nouvelle demande de la communauté bangladeshie pour l'émission d'un timbre célébrant la Journée internationale de la langue maternelle par Postes Canada;
- 2 - invite Postes Canada à accepter cette demande et émettre un timbre commémorant la Journée internationale de la langue maternelle dans sa collection de timbres-postes en 2014 ou 2015.

Un débat s'engage.

À 17 h 35, le conseiller Marvin Rotrand dépose une copie du timbre commémoratif émis par les Postes américaines pour reconnaître la Journée internationale de la langue maternelle.

À 17 h 36, Madame Helen Fotopulos quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au conseiller Aref Salem.

Adopté à l'unanimité.

65.08

À 17 h 46, le conseil procède à l'étude conjointe des articles 80.01 (65.01) et 65.09.

CM13 1032

Motion d'un conseiller indépendant sur les conditions d'expropriation à des fins de protection des milieux naturels

Attendu que les municipalités disposent de pouvoirs d'expropriation pour toutes fins d'intérêt public, dont, notamment, la réalisation de parcs et d'espaces verts moyennant le versement d'une indemnité;

Attendu la raréfaction des milieux naturels sur l'île de Montréal;

Attendu que les objectifs internationaux de la Convention de Nagoya, auxquels adhère le Québec, proposent de protéger 17 % de milieux naturels, ce qui reste un idéal à atteindre;

Attendu les objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui fixent également à 17 % les objectifs de conservation des milieux naturels à l'échelle du territoire de la CMM;

Attendu que les municipalités sont conscientes de l'importance de protéger certains milieux naturels pour les générations actuelles et futures et qu'elles sont de plus en plus conviées à participer aux efforts de conservation des milieux naturels se trouvant sur leur territoire;

Attendu que pour la seule agglomération de Montréal, il fut dépensé depuis 2004, au-delà de 34 millions \$ pour acquérir des propriétés à des fins de conservation des milieux naturels, ce qui représente un effort financier important sur les dépenses publiques;

Attendu que les propriétaires ne veulent pas négocier de gré à gré les acquisitions à leur juste valeur marchande mais attendent une expropriation qui leur apportera un montant d'argent supérieur à la valeur marchande;

Attendu qu'en cette matière, les dispositions de la *Loi sur l'expropriation* imposent le paiement d'indemnités très onéreuses pour les municipalités désireuses d'acquérir des terrains à des fins de protection des milieux naturels;

Attendu que, selon les pratiques actuelles, l'exproprié a le droit non seulement à la valeur vénale, estimée en argent, de son bien à une date donnée, mais également à tous les avantages prévus et futurs actualisés à cette date donnée;

Attendu que les municipalités ne considèrent pas raisonnable d'utiliser les fonds publics pour compenser des intérêts spéculatifs;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Marvin Rotrand

que l'orientation du conseil municipal soit :

de demander au gouvernement du Québec de modifier l'encadrement juridique entourant les procédures d'expropriation, afin que celles-ci compensent la juste valeur marchande des propriétés et non les revenus anticipés de projets futurs, pour les expropriations aux fins de conservation de milieux naturels.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa
Mme Josée Duplessis
Mme Chantal Rouleau

d'amender l'article 65.09 comme suit :

« MOTION SUR LES CONDITIONS D'EXPROPRIATION À DES FINS MUNICIPALES

Attendu que les municipalités disposent de pouvoirs d'expropriation pour toutes fins municipales, dont notamment, la réalisation de parcs et d'espaces verts moyennant le versement d'une indemnité;

Attendu la raréfaction des milieux naturels sur l'île de Montréal;

Attendu les objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui fixent à 17 % les objectifs de conservation des milieux naturels à l'échelle du territoire de la CMM;

Attendu que pour la seule agglomération de Montréal, il fut dépensé depuis 2004, au-delà de 34 millions \$ pour acquérir des propriétés à des fins de conservation des milieux naturels, ce qui représente un effort financier important sur les dépenses publiques;

Attendu qu'en cette matière, les dispositions de la *Loi sur l'expropriation* imposent le paiement d'indemnités très onéreuses pour les municipalités désireuses d'acquérir des terrains;

Attendu que, selon les pratiques actuelles, l'exproprié a le droit non seulement à la valeur vénale, estimée en argent, de son bien à une date donnée, mais également à tous les avantages prévus et futurs actualisés à cette date donnée;

Attendu que les municipalités ne considèrent pas raisonnable d'utiliser les fonds publics pour compenser des intérêts spéculatifs;

Attendu que de baser la valeur de l'indemnité sur la valeur à l'expropriant ferait en sorte que les municipalités se placeraient en position d'être juge et partie et que par conséquent, on ne devrait pas tenter de catégoriser les différentes raisons pour lesquelles une municipalité exproprie puisque c'est fait dans l'intérêt collectif;

Attendu que différentes lois en matière d'expropriation existent ailleurs au Canada de même que la jurisprudence afférente et qu'il serait avisé de faire une analyse de l'impact de ces lois dans la pratique;

il est proposé que :

le conseil municipal mandate la Direction générale pour entamer avec l'Union des municipalités du Québec un chantier dans le but de proposer des modifications à la *Loi sur l'expropriation* de manière à ce que la notion de valeur au propriétaire, telle qu'elle a été développée par la jurisprudence, ne soit plus considérée dans le calcul des indemnités en matière d'expropriation à des fins municipales ».

Un débat s'engage.

Le conseiller Aref Salem, remplaçant la vice-présidente du conseil, met aux voix l'article 65.09 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.09

CM13 1033**Motion de M. David Pollock sur les conditions d'expropriation à des fins de protection des milieux naturels**

Attendu que les municipalités disposent de pouvoirs d'expropriation pour toutes fins d'intérêt public, dont, notamment, la réalisation de parcs et d'espaces verts moyennant le versement d'une indemnité;

Attendu la raréfaction des milieux naturels sur l'île de Montréal;

Attendu que les objectifs internationaux de la Convention de Nagoya, auxquels adhère le Québec, proposent de protéger 17 % de milieux naturels, ce qui reste un idéal à atteindre;

Attendu les objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui fixent également à 17 % les objectifs de conservation des milieux naturels à l'échelle du territoire de la CMM;

Attendu que les municipalités sont conscientes de l'importance de protéger certains milieux naturels pour les générations actuelles et futures et qu'elles sont de plus en plus conviées à participer aux efforts de conservation des milieux naturels se trouvant sur leur territoire;

Attendu que pour la seule agglomération de Montréal, il fut dépensé depuis 2004, au-delà de 34 millions \$ pour acquérir des propriétés à des fins de conservation des milieux naturels, ce qui représente un effort financier important sur les dépenses publiques;

Attendu que les propriétaires ne veulent pas négocier de gré à gré les acquisitions à leur juste valeur marchande mais attendent une expropriation qui leur apportera un montant d'argent supérieur à la valeur marchande;

Attendu qu'en cette matière, les dispositions de la *Loi sur l'expropriation* imposent le paiement d'indemnités très onéreuses pour les municipalités désireuses d'acquérir des terrains à des fins de protection des milieux naturels;

Attendu que, selon les pratiques actuelles, l'exproprié a le droit non seulement à la valeur vénale, estimée en argent, de son bien à une date donnée, mais également à tous les avantages prévus et futurs actualisés à cette date donnée;

Attendu que les municipalités ne considèrent pas raisonnable d'utiliser les fonds publics pour compenser des intérêts spéculatifs;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Marvin Rotrand

que l'orientation du conseil municipal soit :

de demander au gouvernement du Québec de modifier l'encadrement juridique entourant les procédures d'expropriation, afin que celles-ci compensent la juste valeur marchande des propriétés et non les revenus anticipés de projets futurs, pour les expropriations aux fins de conservation de milieux naturels.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa
Mme Josée Duplessis
Mme Chantal Rouleau

d'amender l'article 80.01 (65.01) comme suit :

« MOTION SUR LES CONDITIONS D'EXPROPRIATION À DES FINS MUNICIPALES

Attendu que les municipalités disposent de pouvoirs d'expropriation pour toutes fins municipales, dont notamment, la réalisation de parcs et d'espaces verts moyennant le versement d'une indemnité;

Attendu la raréfaction des milieux naturels sur l'île de Montréal;

Attendu les objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui fixent à 17 % les objectifs de conservation des milieux naturels à l'échelle du territoire de la CMM;

Attendu que pour la seule agglomération de Montréal, il fut dépensé depuis 2004, au-delà de 34 millions \$ pour acquérir des propriétés à des fins de conservation des milieux naturels, ce qui représente un effort financier important sur les dépenses publiques;

Attendu qu'en cette matière, les dispositions de la *Loi sur l'expropriation* imposent le paiement d'indemnités très onéreuses pour les municipalités désireuses d'acquérir des terrains;

Attendu que, selon les pratiques actuelles, l'exproprié a le droit non seulement à la valeur vénale, estimée en argent, de son bien à une date donnée, mais également à tous les avantages prévus et futurs actualisés à cette date donnée;

Attendu que les municipalités ne considèrent pas raisonnable d'utiliser les fonds publics pour compenser des intérêts spéculatifs;

Attendu que de baser la valeur de l'indemnité sur la valeur à l'expropriant ferait en sorte que les municipalités se placeraient en position d'être juge et partie et que par conséquent, on ne devrait pas tenter de catégoriser les différentes raisons pour lesquelles une municipalité exproprie puisque c'est fait dans l'intérêt collectif;

Attendu que différentes lois en matière d'expropriation existent ailleurs au Canada de même que la jurisprudence afférente et qu'il serait avisé de faire une analyse de l'impact de ces lois dans la pratique;

il est proposé que :

le conseil municipal mandate la Direction générale pour entamer avec l'Union des municipalités du Québec un chantier dans le but de proposer des modifications à la *Loi sur l'expropriation* de manière à ce que la notion de valeur au propriétaire, telle qu'elle a été développée par la jurisprudence, ne soit plus considérée dans le calcul des indemnités en matière d'expropriation à des fins municipales ».

Un débat s'engage.

Le conseiller Aref Salem, remplaçant la vice-présidente du conseil, met aux voix l'article 80.01 (65.01) et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 (65.01)

CM13 1034

Motion d'un conseiller indépendant sur la lutte contre l'agrile du frêne

Attendu que l'agrile du frêne a fait son apparition dans le sud-ouest de l'Ontario et le sud-ouest du Québec, y compris l'île de Montréal;

Attendu que l'agrile du frêne (AF) a ravagé 50 à 100 millions de frênes en Amérique du Nord et continue de se propager vers le nord;

Attendu que la Ville de Montréal et d'autres villes liées ont été informées de la présence de l'agrile du frêne et ont été notifiées par l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA) sur la possibilité de la transmettre à toute l'île de Montréal et de Laval;

Attendu que l'ACIA a publié un arrêté ministériel imposant de sévères restrictions sur le transport du bois sur l'île de Montréal et dans plusieurs autres domaines où l'agrile du frêne est présent;

Attendu que l'agrile du frêne constitue une menace grave pour l'économie et l'environnement des régions urbaines et boisées du Canada et des États-Unis;

Attendu que les villes doivent être proactives dans l'établissement d'un plan d'intervention pour la lutte contre l'agrile du frêne;

Attendu que cette lutte contre l'agrile du frêne pourrait exiger des millions de dollars et qu'aucune ressource financière n'a été fournie pour lutter contre l'agrile du frêne ou remplacer les arbres perdus dans les zones infestées;

Attendu qu'il est opportun que les niveaux supérieurs de gouvernement soient interpellés pour aider les villes à combattre et prévenir ce fléau;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Alan DeSousa

de demander à l'Union des municipalités du Québec et la Fédération canadienne des municipalités d'entreprendre des démarches auprès des gouvernements du Québec et du Canada afin d'obtenir compensation pour la lutte contre l'impact de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal et et des autres villes du Québec.

À 17 h 53, la conseillère Émilie Thuillier remplace le conseiller Aref Salem.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Aref Salem
Mme Josée Duplessis
M. Lionel Perez
M. Bertrand Ward

d'amender le troisième attendu comme suit :

« Attendu que la Ville de Montréal et d'autres villes liées ont été informées de la présence de l'agrile du frêne et ont été notifiées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sur sa propagation inévitable à l'ensemble de l'île de Montréal et à toutes les villes limitrophes » ;

La proposition d'amendement est agréée.

Le débat se poursuit sur l'article 65.10, tel qu'amendé.

La conseillère Émilie Thuillier, remplaçant la vice-présidente du conseil, met aux voix l'article 65.10 tel que modifié et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.10

À 18 h 04, la vice-présidente reprend le fauteuil présidentiel.

À 18 h 04, le leader de la majorité indique que l'ordre du jour est épuisé et, tel que convenu, la tenue d'une période de questions de 45 minutes concernant le dépôt par le maire de correspondances du Bureau du Vérificateur général concernant la Société de vélo en libre-service (SVLS) et BIXI Toronto inc. Cette période de question sera divisée comme suit : 15 minutes pour Vision Montréal, 15 minutes pour Projet Montréal et 15 minutes pour les indépendants.

À 18 h 05, le maire débute sa présentation et les membres suivants du conseil procèdent à leurs interventions, soit Mme Harel, MM. Ménard, Bergeron, Perez et DeSousa.

À 18 h 48, la vice-présidente du conseil suggère de prolonger de quelques minutes la période de questions afin de permettre aux intervenants inscrits, soit MM. Deschamps, Norris, Ménard et Forcillo ainsi que Mme Harel, de s'exprimer pour une durée de 2 minutes chacun.

La proposition est agréée.

À 19 h 03, la vice-présidente du conseil indique que la période de questions est terminée.

À 19 h 05, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE